



## **Cenovus Energy Inc.**

États financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

(en dollars canadiens)

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2019

## TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA DIRECTION .....	3
RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT .....	4
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS.....	7
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL .....	8
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE .....	9
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES .....	10
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE .....	11
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	12
1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE ET INFORMATIONS SECTORIELLES .....	12
2. BASE D'ÉTABLISSEMENT ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ .....	15
3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES.....	15
4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES.....	25
5. JUGEMENTS COMPTABLES D'IMPORTANCE CRITIQUE ET PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS ..	27
6. CHARGES FINANCIÈRES .....	30
7. (PROFIT) PERTE DE CHANGE, MONTANT NET .....	30
8. SORTIES .....	30
9. ACQUISITION .....	30
10. CHARGES DE DÉPRÉCIATION ET REPRISES.....	31
11. ACTIVITÉS ABANDONNÉES .....	33
12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT .....	34
13. MONTANTS PAR ACTION .....	36
14. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE .....	36
15. COMPTES DÉBITEURS ET PRODUITS À RECEVOIR .....	37
16. STOCKS .....	37
17. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION.....	37
18. IMMOBILISATIONS CORPORELLES, MONTANT NET .....	38
19. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION, MONTANT NET .....	39
20. AUTRES ACTIFS .....	39
21. GOODWILL.....	39
22. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER .....	40
23. DETTE À LONG TERME ET STRUCTURE FINANCIÈRE .....	40
24. OBLIGATIONS LOCATIVES.....	42
25. PAIEMENT CONDITIONNEL .....	43
26. PROVISIONS AU TITRE DE CONTRATS DÉFICITAIRES .....	43
27. PASSIFS RELATIFS AU DÉMANTÈLEMENT .....	44
28. AUTRES PASSIFS .....	44
29. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI .....	45
30. CAPITAL SOCIAL.....	48
31. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL.....	49
32. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS .....	49
33. CHARGES DE PERSONNEL .....	51
34. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES .....	52
35. INSTRUMENTS FINANCIERS .....	52
36. GESTION DES RISQUES .....	54
37. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE .....	58
38. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS.....	59

# RAPPORT DE LA DIRECTION

## *Responsabilité de la direction relativement aux états financiers consolidés*

La direction est responsable des états financiers consolidés ci-joints de Cenovus Energy Inc. Les états financiers consolidés ont été établis par la direction en dollars canadiens selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board et comprennent certaines estimations que la direction a jugées les plus appropriées.

Le conseil d'administration a approuvé l'information contenue dans les états financiers consolidés. Il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard de ces états financiers principalement par l'entremise de son comité d'audit, formé de cinq administrateurs indépendants. Le comité d'audit a un mandat écrit qui respecte les exigences actuelles des lois canadiennes sur les valeurs mobilières et de la loi américaine intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et, en principe, il se conforme volontairement aux lignes directrices sur les comités d'audit établies par la New York Stock Exchange. Le comité d'audit se réunit avec la direction et les auditeurs indépendants au moins une fois par trimestre pour passer en revue et approuver les états financiers consolidés et le rapport de gestion intermédiaires avant leur publication, et une fois par année pour examiner les états financiers consolidés et le rapport de gestion annuels et recommander leur approbation au conseil d'administration.

## *Évaluation faite par la direction relativement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière*

La direction est aussi responsable de la mise en place et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le système de contrôle interne a été conçu de façon à fournir à la direction une assurance raisonnable eu égard à la préparation et à la présentation des états financiers consolidés.

Les systèmes de contrôle interne, aussi bien conçus soient-ils, comportent des limites qui leur sont inhérentes. Par conséquent, même les systèmes jugés les plus efficaces ne peuvent donner qu'une assurance raisonnable de la qualité de la préparation et de la présentation des états financiers. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

La direction a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2019, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À la lumière de cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2019.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, a été mandaté pour effectuer l'audit et exprimer des opinions indépendantes sur les états financiers consolidés et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2019, lesquelles sont exprimées dans son rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant daté du 11 février 2020. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a exprimé de telles opinions.

*/s/ Alexander J. Pourbaix*

**Alexander J. Pourbaix**  
Président et  
chef de la direction  
de Cenovus Energy Inc.

*/s/ Jonathan M. McKenzie*

**Jonathan M. McKenzie**  
Vice-président directeur  
et chef des finances  
de Cenovus Energy Inc.

**Le 11 février 2020**



## RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Cenovus Energy Inc.

### ***Opinions sur les états financiers consolidés et le contrôle interne à l'égard de l'information financière***

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de Cenovus Energy Inc. et de ses filiales (ensemble, la « société ») aux 31 décembre 2019 et 2018 et des états consolidés des résultats, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2019, y compris les notes annexes s'y rapportant (collectivement, les « états financiers consolidés »). Nous avons également effectué l'audit du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2019, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « COSO »).

À notre avis, les états financiers consolidés mentionnés ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la société aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2019, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (« IFRS »). De plus, à notre avis, la société maintenait, au 31 décembre 2019, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière, dans tous ses aspects significatifs, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le COSO.

### ***Modification de méthodes comptables***

Comme il est indiqué à la note 4 des états financiers consolidés, la société a changé sa façon de comptabiliser les contrats de location en 2019, en raison de l'adoption d'IFRS 16 *Contrats de location*.

### ***Fondement des opinions***

La direction de la société est responsable des présents états financiers consolidés, du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, qui est présentée dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer des opinions sur les états financiers consolidés et le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (le « PCAOB ») et sommes tenus d'être indépendants à l'égard de la société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits selon les normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs.

Nos audits des états financiers consolidés ont compris la mise en œuvre de procédures visant à évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la mise en œuvre de procédures visant à atténuer ces risques. Ces procédures ont compris l'examen, par sondages, des éléments probants à l'appui des montants et des informations présentés dans les états financiers consolidés. Nos audits ont également compris l'évaluation des principes comptables utilisés et des principales estimations établies par la direction, de même que l'évaluation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque qu'il existe une faiblesse importante, l'application de tests et l'évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de l'évaluation du risque. Nos audits ont également compris la mise en œuvre de toutes les autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que nos audits fournissent une base raisonnable pour fonder nos opinions.



### ***Définition du contrôle interne à l'égard de l'information financière et limites qui lui sont inhérentes***

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Cela comprend les politiques et procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés pour donner une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; ii) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur ses états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

### ***Questions critiques de l'audit***

La question critique de l'audit communiquée ci-après est une question soulevée au cours de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée, qui a été ou qui devrait être communiquée au Comité d'audit et i) qui est liée à des comptes ou à des informations fournies qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés et ii) pour laquelle nous avons dû porter des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes. La communication des questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant la question critique de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur celle-ci ni sur les comptes ou informations fournis auxquels elle se rapporte.

### ***Incidence des réserves et des ressources sur la valeur recouvrable des immobilisations corporelles des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») du secteur Deep Basin et sur la charge d'amortissement et d'épuisement relative aux secteurs Sables bitumineux et Deep Basin***

Comme il est décrit aux notes 1, 3, 5, 10 et 18 des états financiers consolidés, la société évalue ses UGT chaque trimestre, ou lorsque des événements et des circonstances indiquent que leur valeur comptable, déduction faite du cumul de la charge d'amortissement et d'épuisement et des pertes de valeur nettes, pourrait être supérieure à leur valeur recouvrable, en vue de déterminer s'il y a des indications de dépréciation. La société calcule la charge d'épuisement d'après les coûts cumulés de chacune des zones selon le mode de l'amortissement proportionnel au rendement, en fonction des réserves prouvées estimatives au moyen des prix et coûts à terme. Les coûts assujettis à l'amortissement pour épuisement comprennent les coûts futurs estimatifs qui seront engagés pour la mise en valeur des réserves prouvées. Au 31 décembre 2019, le montant des immobilisations corporelles du secteur Deep Basin, déduction faite du cumul de l'amortissement et de l'épuisement et des pertes de valeur nettes, s'établissait à 2 433 M\$. Au total, la société a comptabilisé une charge d'amortissement et d'épuisement de 1 735 M\$ pour les secteurs Sables bitumineux et Deep Basin pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. La direction a établi la valeur recouvrable des immobilisations corporelles des UGT du secteur Deep Basin d'après la juste valeur diminuée des coûts de sortie en fonction des flux de trésorerie actualisés après impôt des réserves et des ressources, lesquels exigent l'utilisation d'estimations et de jugements importants par la direction, relativement aux prix à terme des marchandises, aux volumes de production prévus, au volume des réserves et des ressources, aux paiements de redevances, aux coûts de mise en valeur et aux charges d'exploitation futurs, ainsi que des estimations des taux d'actualisation et des taux d'imposition. Les estimations des réserves et des ressources de la société, selon le cas, qui ont été utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations corporelles des UGT du secteur Deep Basin et pour calculer la charge d'amortissement et d'épuisement relative aux secteurs Sables bitumineux et Deep Basin, ont été élaborées par des spécialistes de la direction, en particulier des évaluateurs de réserves indépendants agréés.

Pour déterminer que la mise en œuvre des procédures à l'égard de l'incidence des réserves et des ressources sur la valeur recouvrable des immobilisations corporelles des UGT du secteur Deep Basin et sur la charge d'amortissement et d'épuisement des secteurs Sables bitumineux et Deep Basin constituait une question critique de l'audit, nous nous sommes principalement appuyés sur les faits suivants : i) la direction a exercé un jugement important et a eu recours à des spécialistes de la direction pour élaborer les estimations des réserves et des ressources ainsi que des valeurs recouvrables; ii) l'auditeur a exercé un degré élevé de jugement, de subjectivité et d'effort dans l'exécution des procédures concernant les projections des flux de trésorerie et les hypothèses importantes par la direction, notamment les prix à terme des marchandises, les volumes de production prévus, le volume des réserves et des ressources, les coûts de mise en valeur et les charges d'exploitation futurs, ainsi que les taux d'actualisation et iii) le travail d'audit a compris le recours à des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées.



Pour traiter cette question, nous avons mis en œuvre des procédures et évalué les éléments probants nécessaires à la formulation de notre opinion globale sur les états financiers consolidés. Dans le cadre de ces procédures, nous avons testé l'efficacité des contrôles liés aux estimations des réserves et des ressources par la direction, à la détermination de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles des UGT du secteur Deep Basin et au calcul de la charge d'amortissement et d'épuisement relative aux secteurs Sables bitumineux et Deep Basin. Ces procédures ont aussi consisté, entre autres, à tester les processus utilisés par la direction pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations corporelles des UGT du secteur Deep Basin et la charge d'amortissement et d'épuisement des secteurs Sables bitumineux et Deep Basin, notamment i) à évaluer le caractère approprié des méthodes utilisées par la direction pour faire ces estimations; ii) à tester l'exhaustivité, l'exactitude et la pertinence des données sous-jacentes utilisées dans l'analyse effectuée par la direction pour élaborer ces estimations; iii) à évaluer le caractère raisonnable des hypothèses de la direction, y compris les prix à terme des marchandises, les volumes de production prévus, le volume des réserves et des ressources, ainsi que les coûts de mise en valeur et les charges d'exploitation futurs et iv) à tester les taux d'amortissement proportionnel au rendement utilisés pour calculer la charge d'amortissement et d'épuisement. Le travail de spécialistes de la direction a été utilisé aux fins de la mise en œuvre des procédures d'évaluation du caractère raisonnable des réserves et des ressources visant à déterminer la valeur recouvrable des immobilisations corporelles des UGT du secteur Deep Basin et la charge d'amortissement et d'épuisement relative aux secteurs Sables bitumineux et Deep Basin. Préalablement à l'utilisation de ce travail, les compétences et l'objectivité des spécialistes ont été évaluées de même que leurs méthodes et leurs hypothèses. Les procédures effectuées ont aussi compris des tests des données utilisées par les spécialistes de la direction et une évaluation de leurs conclusions. L'évaluation des hypothèses utilisées par les spécialistes de la direction a aussi compris une évaluation du caractère raisonnable des hypothèses compte tenu de la performance actuelle et passée de la société, de la cohérence avec les prévisions de prix de l'industrie et de la cohérence avec les éléments probants obtenus dans d'autres secteurs de l'audit. Des professionnels aux compétences et aux connaissances spécialisées ont été mis à contribution pour évaluer le caractère raisonnable du calcul de la recouvrabilité, y compris du taux d'actualisation utilisé dans les modèles.

*/s/ PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

Comptables professionnels agréés  
Calgary (Alberta) Canada

**Le 11 février 2020**

Nous agissons en qualité d'auditeurs de la société depuis 2008.

# ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars, sauf les montants par action)

	Notes	2019	2018	2017
<b>Produits des activités ordinaires</b>	1			
Chiffre d'affaires brut		<b>21 353</b>	21 389	17 314
Moins les redevances		<b>1 172</b>	545	271
		<b>20 181</b>	20 844	17 043
<b>Charges</b>	1			
Marchandises achetées		<b>8 427</b>	8 744	8 033
Frais de transport et de fluidification		<b>5 184</b>	5 942	3 748
Charges d'exploitation		<b>2 088</b>	2 184	1 949
Taxes sur la production et impôts miniers		<b>1</b>	1	1
(Profit) perte lié à la gestion des risques	35	<b>156</b>	305	896
Amortissement et épuisement	10,18,19	<b>2 249</b>	2 131	1 838
Coûts de prospection	10,17	<b>82</b>	2 123	888
Frais généraux et frais d'administration		<b>336</b>	391	300
Provisions au titre de contrats déficitaires	26	<b>(5)</b>	629	8
Charges financières	6	<b>511</b>	627	645
Produit d'intérêts		<b>(12)</b>	(19)	(62)
(Profit) perte de change, montant net	7	<b>(404)</b>	854	(812)
Profit à la réévaluation	9	-	-	(2 555)
Coûts de transaction	9	-	-	56
Réévaluation du paiement conditionnel	25	<b>164</b>	50	(138)
Frais de recherche		<b>20</b>	25	36
(Profit) perte à la sortie d'actifs	8	<b>(2)</b>	795	1
Autres (produits) charges, montant net		<b>(11)</b>	(12)	(5)
<b>Résultat des activités poursuivies avant impôt sur le résultat</b>		<b>1 397</b>	(3 926)	2 216
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	12	<b>(797)</b>	(1 010)	(52)
<b>Résultat net découlant des activités poursuivies</b>		<b>2 194</b>	(2 916)	2 268
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	11	-	247	1 098
<b>Résultat net</b>		<b>2 194</b>	(2 669)	3 366
<b>Résultat de base et dilué par action (\$)</b>	13			
Activités poursuivies		<b>1,78</b>	(2,37)	2,06
Activités abandonnées		-	0,20	0,99
<b>Résultat net par action</b>		<b>1,78</b>	(2,17)	3,05

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

# ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars)

	Notes	2019	2018	2017
<b>Résultat net</b>		<b>2 194</b>	(2 669)	3 366
<b>Autres éléments du résultat global, après impôt</b>	31			
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :</i>				
Écarts actuariels liés aux prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi		<b>5</b>	(3)	9
Variations de la juste valeur des instruments de capitaux propres à la JVAERG <sup>1)</sup>		<b>12</b>	1	(1)
<i>Éléments qui pourraient être reclassés en résultat net :</i>				
Écart de change		<b>(228)</b>	397	(275)
<b>Total des autres éléments du résultat global, après impôt</b>		<b>(211)</b>	395	(267)
<b>Résultat global</b>		<b>1 983</b>	<b>(2 274)</b>	<b>3 099</b>

1) Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »).

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

# ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 décembre

(en millions de dollars)

	Notes	2019	2018
<b>Actif</b>			
<b>Actif courant</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	186	781
Comptes débiteurs et produits à recevoir	15	1 551	1 238
Impôt sur le résultat à recouvrer		10	-
Stocks	16	1 532	1 013
Gestion des risques	35,36	5	163
<b>Total de l'actif courant</b>		<b>3 284</b>	<b>3 195</b>
Actifs de prospection et d'évaluation	1,17	787	785
Immobilisations corporelles, montant net	1,18	27 834	28 698
Actifs au titre de droits d'utilisation, montant net	1,19	1 325	-
Impôt sur le résultat à recouvrer		-	160
Autres actifs	20	211	64
Goodwill	1,21	2 272	2 272
<b>Total de l'actif</b>		<b>35 713</b>	<b>35 174</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>			
<b>Passif courant</b>			
Comptes créditeurs et charges à payer	22	2 210	1 833
Dette à long terme	23	-	682
Obligations locatives	24	196	-
Païement conditionnel	25	79	15
Provisions au titre de contrats déficitaires	26	17	50
Impôt sur le résultat à payer		17	17
Gestion des risques	35,36	2	3
<b>Total du passif courant</b>		<b>2 521</b>	<b>2 600</b>
Dette à long terme	23	6 699	8 482
Obligations locatives	24	1 720	-
Païement conditionnel	25	64	117
Provisions au titre de contrats déficitaires	26	46	613
Passifs relatifs au démantèlement	27	1 235	875
Autres passifs	28	195	158
Impôt différé	12	4 032	4 861
<b>Total du passif</b>		<b>16 512</b>	<b>17 706</b>
Capitaux propres		19 201	17 468
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>35 713</b>	<b>35 174</b>
Engagements et éventualités	38		

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration

/s/ Patrick D. Daniel

**Patrick D. Daniel**  
Administrateur  
Cenovus Energy Inc.

/s/ Claude Mongeau

**Claude Mongeau**  
Administrateur  
Cenovus Energy Inc.

# ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars)

	Capital social (note 30)	Surplus d'apport (note 30)	Résultats non distribués	CAERG <sup>1)</sup> (note 31)	Total
31 décembre 2016	5 534	4 350	796	910	11 590
Résultat net	-	-	3 366	-	3 366
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(267)	(267)
Total du résultat global	-	-	3 366	(267)	3 099
Actions ordinaires émises	5 506	-	-	-	5 506
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	11	-	-	11
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	(225)	-	(225)
31 décembre 2017	11 040	4 361	3 937	643	19 981
Résultat net	-	-	(2 669)	-	(2 669)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	395	395
Total du résultat global	-	-	(2 669)	395	(2 274)
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	6	-	-	6
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	(245)	-	(245)
31 décembre 2018	11 040	4 367	1 023	1 038	17 468
Résultat net	-	-	2 194	-	2 194
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(211)	(211)
Total du résultat global	-	-	2 194	(211)	1 983
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	10	-	-	10
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	(260)	-	(260)
<b>31 décembre 2019</b>	<b>11 040</b>	<b>4 377</b>	<b>2 957</b>	<b>827</b>	<b>19 201</b>

1) Cumul des autres éléments du résultat global.

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

# TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars)

	Notes	2019	2018	2017
<b>Activités d'exploitation</b>				
Résultat net		2 194	(2 669)	3 366
Amortissement et épusement	18,19	2 249	2 131	2 030
Coûts de prospection	17	82	2 123	890
Charge (produit) d'impôt différé	12	(814)	(794)	583
(Profit) perte latent lié à la gestion des risques	35	149	(1 249)	729
(Profit) perte de change latent	7	(827)	649	(857)
Profit à la réévaluation	9	-	-	(2 555)
Réévaluation du paiement conditionnel	25	164	50	(138)
(Profit) perte sur les activités abandonnées	11	-	(301)	(1 285)
(Profit) perte à la sortie d'actifs	8	(2)	795	1
Désactualisation des passifs relatifs au démantèlement	27	58	63	128
Provisions au titre de contrats déficitaires, moins la trésorerie versée	26	(15)	618	(8)
Perte (profit) de change réalisée à l'égard d'éléments hors exploitation		401	206	(18)
Autres		85	52	48
Variation nette des autres actifs et passifs		(84)	(72)	(107)
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie		(355)	552	252
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		<b>3 285</b>	<b>2 154</b>	<b>3 059</b>
<b>Activités d'investissement</b>				
Acquisition, moins la trésorerie acquise	9	-	-	(14 565)
Dépenses d'investissement — actifs de prospection et d'évaluation	17	(73)	(55)	(147)
Dépenses d'investissement — immobilisations corporelles	18	(1 110)	(1 322)	(1 523)
Produit de la sortie d'actifs	8,11	1	1 050	3 210
Variation nette des placements et autres		(133)	9	-
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie		(117)	(295)	159
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(1 432)</b>	<b>(613)</b>	<b>(12 866)</b>
<b>Flux de trésorerie avant les activités de financement, montant net</b>		<b>1 853</b>	<b>1 541</b>	<b>(9 807)</b>
<b>Activités de financement</b>				
Émission de titres d'emprunt à long terme	37	-	-	3 842
(Remboursement) de titres d'emprunt à long terme		(2 279)	(1 144)	-
Émission (remboursement) de titres d'emprunt renouvelables, montant net		276	(20)	32
Émission de titres d'emprunt aux termes de la facilité de crédit-relais liée à la vente d'actifs		-	-	3 569
(Remboursement) de titres d'emprunt aux termes de la facilité de crédit-relais liée à la vente d'actifs		-	-	(3 600)
Remboursement du capital des contrats de location		(150)	-	-
Actions ordinaires émises, moins les frais d'émission		-	-	2 899
Dividendes sur les actions ordinaires		(260)	(245)	(225)
Autres		-	(1)	(2)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>(2 413)</b>	<b>(1 410)</b>	<b>6 515</b>
<b>Profit (perte) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères</b>		<b>(35)</b>	<b>40</b>	<b>182</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>(595)</b>	<b>171</b>	<b>(3 110)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>781</b>	<b>610</b>	<b>3 720</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>186</b>	<b>781</b>	<b>610</b>

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

### 1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE ET INFORMATIONS SECTORIELLES

---

Cenovus Energy Inc. et ses filiales (collectivement, « Cenovus » ou la « société ») sont engagées dans la mise en valeur, la production et la commercialisation de pétrole brut, de liquides de gaz naturel (« LGN ») et de gaz naturel au Canada; elles mènent aussi des activités de commercialisation et possèdent des installations de raffinage aux États-Unis.

Cenovus est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et ses actions sont cotées à la Bourse de Toronto (« TSX ») et à celle de New York (« NYSE »). Son siège social et bureau administratif est situé au 4100, 225 6 Avenue S.W., Calgary (Alberta) Canada, T2P 1N2. L'information sur la base d'établissement des présents états financiers consolidés de la société se trouve à la note 2.

La direction a établi les secteurs opérationnels en fonction de renseignements examinés périodiquement aux fins de prise de décisions, d'affectation des ressources et d'évaluation de la performance opérationnelle par les principaux décideurs de Cenovus en ce qui a trait aux activités d'exploitation. La société évalue la performance financière de ses secteurs opérationnels principalement en fonction des marges d'exploitation. Les secteurs à présenter de la société sont les suivants :

- **Sables bitumineux**, secteur comprenant la mise en valeur et la production de bitume dans le nord-est de l'Alberta. Les actifs de bitume de Cenovus comprennent Foster Creek, Christina Lake et Narrows Lake, de même que des projets aux premiers stades de la mise en valeur. La participation de la société dans certains de ses gisements exploités dans le secteur des sables bitumineux, notamment Foster Creek, Christina Lake et Narrows Lake, est passée de 50 % à 100 % le 17 mai 2017.
- **Deep Basin**, secteur comprenant environ 2,8 millions d'acres nets de terrains, principalement dans les zones d'exploitation Elmworth-Wapiti, Kaybob-Edson et Clearwater, riches en gaz naturel et en LGN. Les actifs sont situés en Alberta et en Colombie-Britannique et comprennent des participations dans de nombreuses installations de traitement du gaz naturel. Les actifs du Deep Basin ont été acquis le 17 mai 2017.
- **Raffinage et commercialisation**, secteur responsable du transport, de la vente et du raffinage du pétrole brut transformé en pétrole raffiné et en produits chimiques. Cenovus détient, conjointement avec Phillips 66, société américaine non liée cotée en bourse, deux raffineries situées aux États-Unis. De plus, Cenovus possède et exploite un terminal de transport ferroviaire de pétrole brut en Alberta. Le secteur Raffinage et commercialisation coordonne les projets de commercialisation et de transport qu'entreprend Cenovus pour optimiser les gammes de produits, les points de livraison, les engagements de transport et la diversification de la clientèle. La commercialisation du pétrole brut et du gaz naturel provenant du Canada, y compris les ventes de produits physiques réglées aux États-Unis, est considérée comme étant effectuée par une entreprise canadienne. Les achats et les ventes de pétrole brut et de gaz naturel provenant des États-Unis sont affectés aux activités américaines.
- **Activités non sectorielles et éliminations**, secteur comprenant essentiellement les profits et pertes latents comptabilisés sur les instruments financiers dérivés, les profits et pertes à la sortie d'actifs et les frais généraux et frais d'administration, les frais de financement et les frais de recherche liés à l'ensemble des activités de Cenovus. Lorsqu'un instrument financier est réglé, le profit ou la perte réalisé est comptabilisé dans le secteur à présenter auquel se rapporte l'instrument dérivé. Les éliminations comprennent les ajustements au titre de l'usage interne de la production de gaz naturel entre les secteurs, des services de transbordement fournis au secteur Sables bitumineux par le terminal de transport ferroviaire de la société, de la production de pétrole brut utilisée comme charges d'alimentation par le secteur Raffinage et commercialisation et du résultat intersectoriel non réalisé sur les stocks. Les éliminations sont inscrites aux prix de transfert selon les prix en vigueur sur le marché. Le secteur Activités non sectorielles et éliminations est imputé au Canada, hormis le profit ou la perte latent lié à la gestion des risques, qui est imputé au pays de résidence de l'entité effectuant l'opération concernée.

En 2017, la société annonçait son intention de se départir de son secteur Hydrocarbures classiques, notamment les actifs de pétrole lourd à Pelican Lake, le projet de récupération assistée des hydrocarbures au dioxyde de carbone (« CO<sub>2</sub> ») de Weyburn et le pétrole brut classique, les actifs de LGN et de gaz naturel des zones Suffield et Palliser dans le sud de l'Alberta. Par conséquent, le résultat d'exploitation connexe a été inscrit à titre d'activités abandonnées (se reporter à la note 11). Au 5 janvier 2018, la totalité des actifs du secteur Hydrocarbures classiques était vendue.

Les tableaux qui suivent présentent l'information financière d'abord par secteur et, ensuite, par produit et par emplacement géographique.



## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

### B) Produits des activités ordinaires par produit

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018	2017
<b>En amont</b>			
Pétrole brut	9 790	9 662	7 184
Gaz naturel	300	321	235
LGN	202	333	184
Autres	65	69	43
<b>Produits raffinés</b>	<b>8 291</b>	9 032	7 312
<b>Optimisation des marchés</b>	<b>2 222</b>	2 151	2 540
<b>Activités non sectorielles et éliminations</b>	<b>(689)</b>	(724)	(455)
<b>Produits d'exploitation liés aux activités poursuivies</b>	<b>20 181</b>	20 844	17 043

### C) Information géographique

Exercices clos les 31 décembre	Produits des activités ordinaires		
	2019	2018	2017
Canada	11 799	11 695	9 723
États-Unis	8 382	9 149	7 320
<b>Résultat consolidé</b>	<b>20 181</b>	20 844	17 043

Aux 31 décembre	Actif non courant <sup>1)</sup>	
	2019	2018
Canada	28 336	27 644
États-Unis	4 093	4 175
<b>Résultat consolidé</b>	<b>32 429</b>	31 819

1) Rend compte des actifs de prospection et d'évaluation, des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation, d'autres actifs et du goodwill.

### Ventes à l'exportation

Les ventes de pétrole brut, de LGN et de gaz naturel produits ou achetés au Canada qui ont été livrées à des clients situés à l'extérieur du Canada ont totalisé 4 002 M\$ (2 500 M\$ en 2018; 1 713 M\$ en 2017).

### Principaux clients

En ce qui a trait à la commercialisation et à la vente du pétrole brut, des LGN, du gaz naturel et des produits raffinés appartenant à Cenovus et achetés par celle-ci, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, Cenovus avait deux clients (trois en 2018 et deux en 2017) qui, pris individuellement, représentent plus de 10 % de son chiffre d'affaires brut consolidé. Les ventes effectuées à ces clients, d'importantes sociétés d'énergie de renommée internationale ayant une notation de première qualité, se sont élevées respectivement à environ 6 922 M\$ et 2 316 M\$ (7 840 M\$, 2 285 M\$ et 2 263 M\$ en 2018; 5 655 M\$ et 1 964 M\$ en 2017) et sont comptabilisées par tous les secteurs opérationnels de la société.

### D) Actifs par secteur

Aux 31 décembre	Actifs de prospection et d'évaluation		Immobilisations corporelles		Actifs au titre de droits d'utilisation	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Sables bitumineux	703	639	20 924	21 646	768	-
Deep Basin	84	146	2 433	2 482	3	-
Raffinage et commercialisation	-	-	4 131	4 284	77	-
Activités non sectorielles et éliminations	-	-	346	286	477	-
<b>Résultat consolidé</b>	<b>787</b>	785	<b>27 834</b>	28 698	<b>1 325</b>	-
			Goodwill		Total de l'actif	
Aux 31 décembre			2019	2018	2019	2018
Sables bitumineux			2 272	2 272	26 317	25 373
Deep Basin			-	-	2 640	2 742
Raffinage et commercialisation			-	-	5 688	5 621
Activités non sectorielles et éliminations			-	-	1 068	1 424
Activités abandonnées			-	-	-	14
<b>Résultat consolidé</b>			<b>2 272</b>	2 272	<b>35 713</b>	35 174

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

### E) Dépenses d'investissement<sup>1)</sup>

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018	2017
<b>Investissement</b>			
Sables bitumineux	706	887	973
Deep Basin	53	211	225
Raffinage et commercialisation	280	208	180
Activités non sectorielles et éliminations	137	57	77
Activités abandonnées	-	-	206
	<b>1 176</b>	1 363	1 661
<b>Acquisition</b>			
Sables bitumineux <sup>2)</sup>	2	332	11 614
Deep Basin	7	9	6 774
Raffinage et commercialisation	4	-	-
<b>Dépenses d'investissement totales</b>	<b>1 189</b>	1 704	20 049

1) Comprennent les dépenses consacrées aux immobilisations corporelles, aux actifs de prospection et d'évaluation et aux actifs disponibles à la vente.

2) Dans le cadre de l'acquisition dont il est question à la note 9, Cenovus a été réputée avoir cédé la participation qu'elle détenait dans FCCL Partnership (« FCCL ») et avoir acquis de nouveau cette participation à la juste valeur tel qu'il est requis par la Norme internationale d'information financière 3, Regroupement d'entreprises (« IFRS 3 »), élément qui n'a pas été pris en compte dans le tableau précédent. La valeur comptable de la participation précédemment détenue était de 9 081 M\$, et la juste valeur estimative s'établissait à 11 605 M\$ au 17 mai 2017.

## 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Dans les présents états financiers consolidés, tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Les symboles « \$ CA » et « \$ » désignent le dollar canadien et le symbole « \$ US » désigne le dollar américain.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et aux interprétations de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC »).

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon la méthode du coût historique, sauf indication contraire à l'égard des méthodes comptables de la société présentées à la note 3.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration le 11 février 2020.

## 3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### A) Périmètre de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de Cenovus et de ses filiales. Les filiales sont des entités à l'égard desquelles la société a le contrôle. Les filiales sont consolidées à partir de la date de prise de contrôle et restent consolidées jusqu'au moment de la perte de contrôle. Toutes les opérations intersociétés, les soldes ainsi que les profits et les pertes latents découlant d'opérations intersociétés sont éliminés à la consolidation.

Les participations dans des partenariats sont classées comme des entreprises communes ou des coentreprises en fonction des droits et des obligations des parties à l'accord. Une entreprise commune est un accord en vertu duquel la société a des droits sur les actifs et des obligations à l'égard des passifs relatifs à l'accord. Les activités de raffinage de la société étant exercées par le biais de l'entreprise commune WRB Refining LP (« WRB »), les comptes reflètent la part de la société dans les actifs, les passifs, les produits et les charges. Avant le 17 mai 2017, FCCL était comptabilisée à titre d'entreprise commune. Par suite de l'acquisition dont il est question à la note 9, Cenovus a pris le contrôle de FCCL et celle-ci a été consolidée.

### B) Écart de conversion

#### Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie de présentation de la société est le dollar canadien. Les actifs et les passifs des établissements de la société à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de la société sont convertis dans la monnaie de présentation de la société aux cours de clôture de la période, tandis que les produits et les charges le sont aux cours moyens de la période. Les profits et pertes de change se rapportant aux établissements à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, à titre d'écart de conversion.

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

Lorsque la société cède la totalité d'une participation dans un établissement à l'étranger ou qu'elle en perd le contrôle ou le contrôle conjoint ou que son influence n'est plus significative, les profits ou les pertes de change découlant de la participation et cumulés dans les autres éléments du résultat global sont constatés en résultat net. Lorsque la société cède une partie d'une participation dans un établissement à l'étranger qui demeure toutefois une filiale, un montant proportionnel des profits et des pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global est réparti entre les participations qui donnent le contrôle et celles qui ne le donnent pas.

### **Opérations et soldes**

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives aux cours du change en vigueur à la date de chacune des opérations. Les actifs et passifs monétaires de Cenovus qui sont libellés en monnaies étrangères sont convertis dans sa monnaie fonctionnelle au cours du change en vigueur à la date de clôture. Tout profit ou perte est porté aux états consolidés des résultats.

### **C) Comptabilisation des produits**

#### **Politique en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Les produits des activités ordinaires sont évalués selon la contrepartie précisée dans un contrat conclu avec un client et ils ne tiennent pas compte des montants recouverts au nom de tiers. Cenovus comptabilise les produits des activités ordinaires lorsqu'elle cède le contrôle du produit ou du service à un client, soit habituellement lorsque le titre passe de la société à son client.

Les transactions d'achat et de vente de marchandises auprès d'une même partie conclues en considération l'une de l'autre sont comptabilisées sur une base nette. Les produits liés aux services offerts dans le cadre desquels Cenovus agit comme mandataire sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.

Cenovus comptabilise les produits des activités ordinaires provenant des principaux produits et services suivants :

- vente de pétrole brut, de LGN et de gaz naturel;
- Vente de produits pétroliers et de produits raffinés
- produits tirés du traitement du gaz naturel;
- commercialisation et services de transport;
- droits liés aux services de transbordement d'hydrocarbures.

La société respecte ses obligations de fournir une prestation déterminées dans les contrats avec les clients à la livraison du pétrole brut, des LGN, du gaz naturel et des produits pétroliers et raffinés, soit normalement à un moment précis. Les obligations de fournir une prestation liées aux produits tirés du traitement du gaz naturel, à la commercialisation, aux services de transport et aux services de transbordement sont respectées progressivement à mesure que le service est fourni. Cenovus vend habituellement sa production de pétrole brut, de LGN, de gaz naturel et de produits pétroliers et raffinés en vertu de contrats à prix variables. Le prix de transaction dans le cadre de contrat à prix variable repose sur le prix des marchandises, ajusté au titre de la qualité, de l'emplacement et d'autres facteurs. Le montant des produits des activités ordinaires comptabilisés repose sur le prix de transaction convenu, et les variations des prix de transaction sont comptabilisées au cours de la même période. Les produits associés au traitement du gaz naturel, à la commercialisation, aux services de transport et aux services de transbordement sont généralement fondés sur des contrats à prix fixe.

Les transactions génératrices de produits de Cenovus ne contiennent aucune composante financement importante et les paiements sont habituellement exigibles dans les 30 jours suivant la comptabilisation des produits des activités ordinaires. La société n'ajuste pas les prix de transaction visant à rendre compte de la composante financement importante lorsque la période entre le transfert des biens ou des services promis aux clients et le paiement du client est inférieure à un an. La société ne présente ni ne mesure d'information sur les obligations de prestation qui restent à remplir dont la durée initiale prévue est de un an ou moins, et elle n'a aucun contrat à long terme dont les obligations de prestation n'ont pas été satisfaites.

#### **Politique en vigueur avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Les produits tirés de la vente de pétrole brut, de LGN, de gaz naturel, de produits du pétrole et de produits raffinés de Cenovus sont comptabilisés au moment du transfert au client des risques et avantages significatifs rattachés à la propriété de ces produits, lorsque le prix de vente et les coûts peuvent être évalués de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques iront à la société. Ces conditions sont généralement remplies au moment du transfert du titre de propriété du produit de la société au client. Les produits tirés de la production de pétrole brut, de LGN et de gaz naturel représentent la quote-part de la société, déduction faite des redevances versées aux gouvernements et autres titulaires de participations minières.

Les produits tirés du traitement du gaz naturel et des droits liés aux services de transbordement d'hydrocarbures sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les services sont fournis.

Les transactions d'achat et de vente de marchandises auprès d'une même partie conclues en considération l'une de l'autre sont comptabilisées sur une base nette. Les produits liés aux services offerts dans le cadre desquels Cenovus agit comme mandataire sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.

#### D) Frais de transport et de fluidification

Les frais liés au transport de pétrole brut, de LGN et de gaz naturel, y compris le coût des diluants utilisés pour la fluidification, sont constatés lorsque le produit est vendu.

#### E) Coûts de prospection

Les coûts engagés avant l'obtention des droits légaux de prospecter (les coûts de pré-prospection) sont comptabilisés en charges à titre de coûts de prospection au cours de la période durant laquelle ils sont engagés.

Les coûts engagés après l'obtention des droits légaux de prospecter sont initialement incorporés à l'actif. S'il est établi que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du champ, du projet ou de la zone sont impossibles ou si la société décide d'interrompre les activités de prospection et d'évaluation, les coûts cumulés non recouvrables sont comptabilisés en charges à titre de coûts de prospection.

#### F) Régimes d'avantages du personnel

La société offre à ses salariés un régime de retraite qui comprend une composante de cotisations définies et une composante de prestations définies, ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi (« AAPE »).

La charge de retraite du régime à cotisations définies est inscrite lorsque les prestations sont gagnées.

Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des AAPE est établi par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Le montant comptabilisé dans les autres passifs des états consolidés de la situation financière au titre des régimes de retraite à prestations définies et des AAPE correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. Tout excédent résultant de ce calcul ne peut être supérieur à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements par les régimes ou sous forme de diminutions des cotisations futures aux régimes.

Les variations de l'obligation au titre des prestations définies découlant des coûts des services, des intérêts nets et des réévaluations sont comptabilisées comme suit :

- Les coûts des services, notamment les coûts des services rendus au cours de l'exercice, les coûts des services passés et les profits et pertes sur réduction ou liquidation, sont imputés au coût des prestations de retraite.
- Les intérêts nets sont obtenus par application du taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice à l'actif ou au passif net au titre des prestations définies évalué. La charge d'intérêts et le produit d'intérêts sur le montant net des passifs et des actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont imputés au coût des prestations de retraite dans les charges d'exploitation, les frais généraux et frais d'administration ainsi que les immobilisations corporelles et les actifs de prospection et d'évaluation.
- Les réévaluations, c'est-à-dire les écarts actuariels, l'incidence des variations du plafond de l'actif (exception faite des intérêts) et le rendement des actifs des régimes (exception faite du produit d'intérêts) sont passées en charges ou créditées aux capitaux propres dans les autres éléments du résultat global au cours de la période où elles sont effectuées. Les réévaluations ne sont pas reclassées en résultat net au cours de périodes ultérieures.

Les charges au titre des prestations de retraite sont comptabilisées dans les charges d'exploitation, les frais généraux et frais d'administration, les immobilisations corporelles ou les actifs de prospection et d'évaluation, selon le poste où sont comptabilisés les salaires des employés pendant les services.

La société peut parfois offrir d'autres avantages incitatifs à long terme aux employés. En 2019, elle a lancé un programme incitatif non récurrent prévoyant une attribution en trésorerie équivalente au salaire de base de l'employé et devenant exigible si Cenovus atteint avant le 12 février 2024 un cours cible de 20 \$ par action pendant une période de 20 jours de bourse consécutifs à la TSX (le « programme »). Tous les employés, à l'exception du président et chef de la direction, sont admissibles, et les nouveaux employés sont admissibles à une attribution calculée au prorata, en fonction de leur date d'entrée en service, pourvu qu'ils soient employés à la date du versement. L'obligation relative à ce programme correspond à la probabilité du versement, multipliée par le montant du versement prévu. Cette obligation est comptabilisée au titre des frais généraux et frais d'administration pour la période la plus longue entre i) la durée écoulée jusqu'au premier versement du 13 février 2022 et ii) la durée écoulée jusqu'à la date du versement, si cette date est antérieure au 12 février 2024.

#### G) Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé sur une base non actualisée aux montants qui devraient être versés selon les taux et les législations adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Cenovus utilise la méthode du report variable pour comptabiliser son impôt sur le résultat. Selon cette méthode, la société constate l'impôt différé pour tenir compte de l'incidence de toute différence temporelle entre la valeur comptable et la base fiscale d'un actif ou d'un passif, au moyen des taux d'imposition quasi adoptés dont

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

l'application est attendue lorsque l'actif sera réalisé ou le passif, réglé. Les soldes d'impôt différé sont ajustés pour tenir compte des changements des taux d'imposition qui sont quasi adoptés, l'ajustement étant comptabilisé en résultat net au cours de la période où le changement se produit, sauf s'il se rapporte à des éléments qui sont passés en charges ou crédités directement aux capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, auquel cas l'impôt différé est également comptabilisé dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, respectivement.

Un impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporelles générées par des participations dans des filiales, sauf quand la société exerce le contrôle sur le moment de la résorption de la différence temporelle et qu'il est probable que celle-ci ne se résorbe pas dans un avenir prévisible, ou lorsque des distributions peuvent être versées sans donner lieu à un impôt sur le résultat.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera réalisé à l'avenir et qu'il pourra être compensé par les différences temporelles. Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont compensés que s'ils sont générés par la même entité et dans le même territoire de compétence fiscale. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont présentés dans l'actif non courant ou le passif non courant.

### **H) Résultat net par action**

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat net dilué par action est calculé en tenant compte de la dilution potentielle qui surviendrait si les options sur actions ou autres contrats d'émission d'actions ordinaires étaient exercés ou convertis en actions ordinaires. L'effet dilutif des options sur actions et des autres instruments ayant un effet potentiellement dilutif est établi selon la méthode du rachat d'actions. En vertu de cette méthode, il est présumé que le produit de l'exercice des options sur actions dans le cours est affecté au rachat d'actions ordinaires au cours moyen. Pour les contrats qui peuvent être réglés en trésorerie ou en actions au gré du porteur, l'option de règlement qui a l'effet dilutif le plus grand est employée pour calculer le résultat net dilué par action.

### **I) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme, tels que des dépôts du marché monétaire ou des instruments de type similaire, dont l'échéance est d'au plus trois mois au moment de leur achat.

### **J) Stocks**

Les stocks de marchandises sont évalués au plus faible du coût ou de la valeur nette de réalisation, selon la méthode du premier entré, premier sorti ou celle du coût moyen pondéré. Le coût des stocks comprend tous les coûts engagés dans le cours normal des activités relativement à la fabrication et à l'emplacement actuel de la marchandise. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal des activités, moins les frais de vente attendus. Si la valeur comptable dépasse la valeur nette de réalisation, une dépréciation est constatée, celle-ci pouvant être reprise dans une période ultérieure si les circonstances y ayant donné lieu n'existent plus et que les stocks sont encore disponibles.

### **K) Actifs de prospection et d'évaluation**

Les coûts engagés après l'obtention du droit légal de prospecter une zone et avant l'établissement de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale du champ, du projet ou de la zone sont incorporés dans les actifs de prospection et d'évaluation. Ces coûts comprennent les coûts d'acquisition des permis, d'exécution d'études géologiques et géophysiques, de forage, d'échantillonnage et de démantèlement ainsi que d'autres coûts internes directement attribuables. Les actifs de prospection et d'évaluation ne sont pas amortis et font l'objet d'un report prospectif jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du champ, du projet ou de la zone soient établies ou que les actifs soient considérés comme ayant subi une perte de valeur. Les coûts de prospection et d'évaluation font périodiquement l'objet d'examens de nature technique et commerciale, et la direction les passe en revue afin de confirmer l'intention de mettre en valeur les ressources concernées.

Une fois établies la faisabilité technique et la viabilité commerciale, la valeur comptable des actifs de prospection et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation. La valeur comptable, déduction faite de toute perte de valeur, est alors reclassée dans les immobilisations corporelles.

Les profits et les pertes découlant de la sortie des actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net.

### **L) Immobilisations corporelles**

#### **Généralités**

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût, moins le cumul de l'amortissement et de l'épuisement et les pertes de valeur nettes. Les frais relatifs aux remplacements ou aux améliorations qui accroissent la capacité de production ou prolongent la durée d'utilité d'un actif sont incorporés au coût de cet actif. Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les terrains ne sont pas amortis.

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

Les profits et les pertes découlant de la sortie d'immobilisations corporelles sont comptabilisés en résultat net.

### **Actifs de mise en valeur et de production**

Les actifs de mise en valeur et de production sont incorporés à l'actif zone par zone et comprennent tous les coûts liés à la mise en valeur et à la production des biens de pétrole brut et de gaz naturel ainsi que les dépenses de prospection et d'évaluation engagées pour repérer des réserves de pétrole brut, de LGN ou de gaz naturel transférées des actifs de prospection et d'évaluation. Les coûts incorporés à l'actif comprennent les coûts internes directement attribuables, les coûts de démantèlement et, pour les actifs qualifiés, les coûts d'emprunt directement liés à l'acquisition, à la prospection et à la mise en valeur des réserves de pétrole brut et de gaz naturel.

Les coûts cumulés de chacune des zones sont amortis pour épuisement selon le mode de l'amortissement proportionnel au rendement en fonction des réserves prouvées estimatives au moyen des prix et coûts à terme. Aux fins de ce calcul, le gaz naturel est converti en pétrole brut selon une valeur d'énergie équivalente. Les coûts assujettis à l'amortissement pour épuisement comprennent les coûts futurs estimatifs qui seront engagés pour la mise en valeur des réserves prouvées.

Les échanges d'actifs de mise en valeur et de production sont évalués à la juste valeur sauf si l'opération manque de substance commerciale ou s'il n'est pas possible d'évaluer de manière fiable la juste valeur des biens échangés. Lorsque la juste valeur n'est pas utilisée, la valeur comptable de l'actif cédé correspond au coût de l'actif acquis.

### **Autres actifs en amont**

Les autres actifs en amont comprennent les actifs de technologie de l'information servant à soutenir les activités en amont. Ces actifs sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, soit trois ans.

### **Actifs de raffinage**

Les coûts d'acquisition initiaux des immobilisations corporelles de raffinage sont incorporés à l'actif lorsqu'ils sont engagés. Ces coûts comprennent le coût de construction ou d'acquisition du matériel ou des installations, le coût d'installation des actifs et de préparation en vue de leur utilisation attendue, les coûts de démantèlement connexes et, pour les actifs qualifiés, les coûts d'emprunt.

Les actifs de raffinage sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative de chacune des composantes de la raffinerie. Les principales composantes sont amorties comme suit :

- |   |             |
|---|-------------|
| • Aménagement des terrains et bâtiments | 25 à 40 ans |
| • Matériel de bureau et véhicules       | 3 à 15 ans  |
| • Matériel de raffinage                 | 10 à 60 ans |

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée d'utilité de chaque composante sont examinés chaque année et ajustés, au besoin, de manière prospective.

### **Autres actifs**

Les coûts associés au terminal de transport ferroviaire de pétrole brut, aux infrastructures, au mobilier de bureau, aux agencements, aux améliorations locatives, aux technologies de l'information et aux aéronefs sont inscrits au coût et amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative des biens, qui se situe entre 3 et 60 ans.

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée d'utilité de chaque bien sont examinés chaque année et ajustés, au besoin, de manière prospective.

### **M) Dépréciation d'actifs non financiers**

Les immobilisations corporelles, les actifs de prospection et d'évaluation et les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués séparément chaque trimestre, ou lorsque les événements et les circonstances indiquent que leur valeur comptable peut être supérieure à leur valeur recouvrable, en vue de déterminer s'il y a des indications de dépréciation. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an.

S'il y a des indications de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») correspond à la valeur d'utilité de l'actif ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie, selon le montant le plus élevé. La valeur d'utilité est estimée être la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui devraient découler de l'utilisation continue de l'actif ou de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de sortie est déterminée d'après une estimation des flux de trésorerie nets futurs après impôt actualisés. Pour les actifs en amont de Cenovus, la juste valeur diminuée des coûts de sortie est fonction des flux de trésorerie actualisés après impôt des réserves et des ressources et des prix et coûts à terme, conformément aux estimations effectuées par les évaluateurs de réserves indépendants agréés de Cenovus, et peut prendre en compte une évaluation d'opérations portant sur des actifs comparables.

Aux fins des tests de dépréciation, les actifs de prospection et d'évaluation sont affectés à une UGT connexe comportant des actifs de mise en valeur et de production. Les actifs au titre de droits d'utilisations peuvent être testés comme la partie d'une UGT, comme une UGT distincte ou comme un actif individuel. Le goodwill est attribué aux UGT auxquelles il procure des flux de trésorerie futurs.

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est constatée. Une perte de valeur est inscrite d'abord pour réduire la valeur comptable du goodwill attribué à l'UGT et, ensuite, pour réduire la valeur comptable des autres actifs de cette UGT. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas reprises.

Les pertes de valeur des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation sont constatées aux états consolidés des résultats à titre d'amortissement et d'épuisement et d'actifs de prospection et d'évaluation supplémentaires ou des réductions de valeur sont constatées à titre de charges de prospection.

Les pertes de valeur constatées au cours de périodes antérieures, hormis les pertes de valeur du goodwill, sont évaluées à chaque date de clôture en vue de déterminer si elles existent toujours ou si elles ont diminué. Si une perte de valeur fait l'objet d'une reprise, la valeur comptable de l'actif est ramenée à l'estimation révisée correspondant à sa valeur recouvrable, mais uniquement si la valeur comptable ne dépasse pas le montant qui aurait été établi si aucune perte de valeur n'avait été constatée à l'égard de l'actif au cours de périodes antérieures. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat net.

### **N) Contrats de location**

#### ***Politique en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019***

##### ***Contrats de location***

La société évalue si un contrat est un contrat de location en déterminant s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif sous-jacent pour un certain temps moyennant une contrepartie. La société répartit la contrepartie prévue au contrat entre chaque composante locative selon son prix distinct relatif. Par contre, pour les contrats de location visant les réservoirs de stockage, la société a choisi de ne pas distinguer les composantes non locatives.

##### ***En tant que preneur***

Les contrats de location sont comptabilisés comme actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives correspondantes à la date à laquelle les actifs loués sont prêts à être utilisés par la société. Les actifs et les passifs découlant d'un contrat de location sont évalués initialement à leur valeur actuelle. Les obligations locatives rendent compte de la valeur actuelle nette des paiements fixes, des paiements de loyers variables qui reposent sur un indice ou un taux, des montants attendus du preneur aux termes des garanties de valeur résiduelle, du prix d'exercice des options d'achat si ce preneur est raisonnablement certain d'exercer l'option et des paiements de pénalités découlant de la résiliation du contrat de location moins toute incitation à la prise à bail à recevoir. Ces paiements sont actualisés selon le taux d'emprunt marginal de la société lorsque le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être obtenu facilement. La société applique un seul taux d'actualisation à un portefeuille de contrats de location ayant des caractéristiques raisonnablement similaires.

Les paiements de loyers sont répartis entre le passif et les charges financières. Les charges financières sont portées au résultat net sur la durée du contrat de location.

L'obligation locative est évaluée au coût amorti par application de la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée à la survenance d'un changement des paiements de loyers futurs découlant d'une variation d'un indice ou d'un taux, d'un changement dans le montant prévu être versé aux termes d'une garantie de valeur résiduelle ou si la société change son évaluation, à savoir si elle exercera une option d'achat, de prolongation ou de résiliation à l'égard de laquelle la société a un contrôle.

Lorsque l'obligation locative est réévaluée, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre de droits d'utilisation ou est comptabilisé à l'état consolidé des résultats si la valeur comptable de l'actif au titre de droits d'utilisation a été réduite à zéro.

L'actif au titre de droits d'utilisation est initialement évalué au coût, lequel comprend le montant initial de l'obligation locative ajusté pour tout coût direct initial et une estimation des coûts de démantèlement et de retrait de l'actif sous-jacent ou de restauration de l'actif sous-jacent ou du site sur lequel est situé l'actif moins tout paiement de loyer effectué au plus tard à la date d'entrée en vigueur.

L'actif au titre de droits d'utilisation est amorti selon le mode linéaire sur sa durée d'utilité estimative ou sur la durée du contrat de location si elle est inférieure. L'actif au titre de droits d'utilisation peut être ajusté dans le cadre de certaines réévaluations de l'obligation locative et des pertes de valeur.

Les contrats de location dont la durée à courir est inférieure à 12 mois ou ceux dont l'actif sous-jacent est de faible valeur sont comptabilisés en charges à l'état consolidé des résultats selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Une modification à un contrat de location sera comptabilisée à titre de contrat de location distinct si la modification élargit l'étendue du contrat de location et si la contrepartie prévue au contrat de location augmente d'un montant proportionné au prix distinct du droit d'utilisation ajouté. Dans le cas où la modification de contrat de location n'est pas traitée comme un contrat de location distinct ou lorsque la contrepartie n'augmente pas d'un montant proportionné, à la date d'entrée en vigueur de la modification, la société réévaluera l'obligation locative en utilisant son taux d'emprunt marginal, si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être obtenu facilement, en

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

apportant un ajustement correspondant à l'actif au titre de droits d'utilisation. Une modification qui réduit l'étendue du contrat de location sera comptabilisée en réduisant la valeur comptable de l'actif au titre de droits d'utilisation et en constatant un profit ou une perte dans le résultat net qui rend compte de la diminution proportionnelle de l'étendue.

### **En tant que bailleur**

En tant que bailleur, la société détermine, à l'établissement du contrat, s'il s'agit d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple. Les contrats de location selon lesquels la société transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent sont classés comme contrats de location-financement. Aux termes d'un contrat de location-financement, la société comptabilise des débiteurs à un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location, lequel correspond à la valeur actuelle des paiements de loyers à recevoir du preneur. Si la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ne sont pas transférés, le contrat de location est classé à titre de contrat de location simple. La société comptabilise en produits les paiements de loyers reçus aux termes de contrats de location simple selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location à titre d'autres produits.

Lorsque la société agit en tant que bailleur intermédiaire, elle comptabilise de manière distincte son droit dans le contrat de location principal et le contrat de sous-location. Elle évalue le classement des contrats de location d'un contrat de sous-location d'après l'actif au titre de droits d'utilisation relativement au contrat de location principal, et non d'après les actifs sous-jacents. Si le contrat de location principal correspond à un contrat à court terme à l'égard duquel la société applique l'exception concernant la comptabilisation des contrats de location, le contrat de sous-location est classé à titre de contrat de location simple.

### **Politique en vigueur avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019**

Les contrats de location aux termes desquels la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont conservés par le bailleur sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements en vertu de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de location selon lesquels la société assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme contrats de location-financement. À la conclusion du contrat, l'actif loué est classé dans les immobilisations corporelles et une charge locative correspondante est constatée. L'actif loué est amorti sur sa durée d'utilité estimative ou sur la durée du contrat de location si elle est inférieure.

### **O) Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées initialement au coût. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, moins tout amortissement cumulé et toutes les pertes de valeur accumulées. Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie déterminée sont amorties sur la durée d'utilité et soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. La charge d'amortissement sur les immobilisations incorporelles est constatée à l'état consolidé des résultats, dans la catégorie des charges, conformément à la fonction de l'immobilisation incorporelle.

### **P) Regroupements d'entreprises et goodwill**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, selon laquelle les actifs identifiables acquis, les passifs pris en charge et toute participation ne donnant pas le contrôle sont comptabilisés et évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Tout excédent du coût d'acquisition majoré de toute participation ne donnant pas le contrôle sur la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé à titre de goodwill. Si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets acquis, le déficit est crédité au résultat net.

À l'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des UGT auxquelles il se rapporte. L'évaluation ultérieure du goodwill est faite au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Un paiement conditionnel cédé dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évalué à la juste valeur à la date d'acquisition et classé à titre de passif financier ou de capitaux propres. Un paiement conditionnel classé à titre de passif est réévalué à la juste valeur à chaque date de clôture, les variations de la juste valeur étant inscrites en résultat net. Les paiements sont classés à titre de trésorerie affectée aux activités d'investissement jusqu'à ce que le cumul des paiements excède la juste valeur du passif à la date d'acquisition. Le cumul des paiements en excédent de la juste valeur à la date d'acquisition est classé à titre de trésorerie affectée aux activités d'exploitation. Les paiements conditionnels classés à titre de capitaux propres ne sont pas réévalués et les règlements sont comptabilisés dans les capitaux propres.

Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la société réévalue la valeur comptable de sa participation précédemment détenue dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et comptabilise l'éventuel profit ou perte en résultat net.

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

### Q) Provisions

#### Généralités

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation actuelle, légale ou implicite, résultant d'un événement passé, qu'une estimation fiable de son montant peut être établie et qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources soit requise pour la régler. Au besoin, les provisions sont évaluées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt ajusté en fonction de la qualité de crédit qui tient compte de l'évaluation courante du marché à l'égard de la valeur temporelle de l'argent et des risques propres à ce passif. L'augmentation de la provision attribuable à l'écoulement du temps est portée aux charges financières dans les états consolidés des résultats.

#### Passifs relatifs au démantèlement

Les passifs relatifs au démantèlement comprennent les obligations légales ou implicites en vertu desquelles la société sera tenue de mettre hors service des immobilisations corporelles à long terme, telles que des sites de puits en production, des installations de traitement en amont, des installations de raffinage et le terminal de transport ferroviaire de pétrole brut. Le montant comptabilisé correspond à la valeur actuelle des dépenses futures estimatives qui devront être engagées pour régler le passif à un taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit. Un actif correspondant à l'estimation initiale du passif est incorporé au coût de l'actif à long terme connexe. Les variations des passifs estimatifs découlant de révisions de l'échéancier prévu ou des coûts de démantèlement futurs sont comptabilisées à titre de variation du passif relatif au démantèlement et de l'actif à long terme connexe. Le montant incorporé aux immobilisations corporelles est amorti sur la durée d'utilité de l'actif connexe.

Les dépenses réelles engagées sont déduites de l'obligation cumulée.

#### Provisions au titre de contrats déficitaires

Les provisions au titre de contrats déficitaires sont comptabilisées lorsque les coûts inévitables engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques découlant du contrat. La provision au titre de contrats déficitaires est évaluée à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimatifs sous-jacents aux obligations diminuée des recouvrements estimatifs, actualisés au taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit. Les variations des hypothèses sous-jacentes sont comptabilisées aux états consolidés des résultats.

### R) Capital social

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts de transaction directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont portés en diminution des capitaux propres, déduction faite de l'impôt sur le résultat.

### S) Rémunération fondée sur des actions

Cenovus offre un certain nombre de régimes de rémunération fondée sur des actions qui comprennent des droits de règlement net (« DRN »), des unités d'actions liées au rendement (« UAR »), des unités d'actions de négociation restreinte (« UANR »), des droits à l'appréciation d'actions jumelés (« DAAJ ») et des unités d'actions différées (« UAD »). La charge de rémunération fondée sur des actions est comptabilisée dans les frais généraux et frais d'administration, ou dans les actifs de prospection et d'évaluation et les immobilisations corporelles lorsqu'elle est directement liée aux activités de prospection et de mise en valeur.

#### Droits de règlement net

Les DRN sont comptabilisés dans les instruments de capitaux propres. Ces instruments sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution selon le modèle de Black-Scholes-Merton et ne sont pas réévalués à chaque date de clôture. La juste valeur est constatée dans la charge de rémunération fondée sur des actions sur la période d'acquisition, une augmentation correspondante étant inscrite dans les capitaux propres en tant que surplus d'apport. À l'exercice, la contrepartie reçue en trésorerie par la société et le surplus d'apport connexe sont comptabilisés dans le capital social.

#### Droits à l'appréciation d'actions jumelés

Les DAAJ sont comptabilisés comme des instruments de passif. Ces instruments sont évalués à la juste valeur à chaque date de clôture à l'aide du modèle de Black-Scholes-Merton. La juste valeur est comptabilisée à titre de charge de rémunération fondée sur des actions au cours de la période d'acquisition des droits. Lorsque les options sont réglées en trésorerie, le passif est réduit du règlement en trésorerie versé. Lorsque les options sont réglées en actions ordinaires, la contrepartie en trésorerie reçue par la société et le passif lié à l'option déjà comptabilisé sont portés au capital social.

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

### **Unités d'actions liées au rendement, unités d'actions de négociation restreinte et unités d'actions différées**

Les UAR, les UANR et les UAD sont comptabilisées dans les instruments de passif et sont évaluées à la juste valeur en fonction de la valeur marchande des actions ordinaires de Cenovus à la date de clôture. La juste valeur est comptabilisée à titre de charge de rémunération fondée sur des actions au cours de la période d'acquisition des droits. Les fluctuations de la juste valeur sont constatées dans la charge de rémunération fondée sur des actions au cours de la période où elles se produisent.

### **T) Instruments financiers**

Les actifs financiers de la société se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et produits à recevoir, des actifs liés à la gestion des risques, des placements dans des titres de sociétés fermées et des créances à long terme. Les passifs financiers de la société comprennent les comptes créditeurs et charges à payer, les obligations locatives, le paiement conditionnel, les passifs liés à la gestion des risques, les emprunts à court terme et la dette à long terme.

Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés seulement lorsque la société possède le droit établi de le faire et qu'elle a l'intention de les régler pour leur montant net ou de régler l'actif et le passif en même temps.

La société établit ses évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux en fonction du caractère observable des données d'entrée comme suit :

- les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- les données d'entrée de niveau 2 sont des données, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

### **Classement et évaluation des actifs financiers**

#### **Politique en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Le classement initial d'un actif financier dépend du modèle économique de la société appliqué pour la gestion des actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie. La société a classé ses actifs financiers selon trois catégories d'évaluation :

- Coût amorti : Comprend les actifs détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et les modalités contractuelles de l'actif financier prévoient, à des dates précises, des flux de trésorerie qui représentent uniquement des paiements en capital et intérêts;
- JVAERG : Comprend les actifs détenus selon un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers en vertu duquel les modalités contractuelles de l'actif financier prévoient, à des dates précises, des flux de trésorerie qui représentent uniquement des paiements en capital et intérêts;
- Juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») : Comprend les actifs qui ne répondent pas aux critères de l'évaluation au coût amorti ou à la JVAERG et qui sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Tient compte des actifs financiers dérivés.

À la comptabilisation initiale, la société peut désigner irrévocablement un actif financier répondant aux critères de l'évaluation au coût amorti ou à la JVAERG comme étant évalué à la JVRN si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans la comptabilisation. La société peut faire le choix irrévocable, au moment de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur d'un placement en instruments de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction. La société ne reclasse pas en résultat net les variations de juste valeur lorsqu'elle décomptabilise les placements. Par contre, les dividendes générés par le rendement des placements sont toujours portés en résultat net. Ce choix est appliqué pour chaque placement distinct.

À la comptabilisation initiale, la société évalue un actif financier à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas classé comme étant à la JVRN, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de l'actif financier. Les coûts de transaction attribuables à des actifs financiers comptabilisés à la JVRN sont passés en charges au résultat net.

Les actifs financiers sont reclassés après leur comptabilisation initiale uniquement si des changements sont apportés au modèle économique appliqué pour la gestion de ces actifs financiers. Les actifs financiers concernés seront reclassés le premier jour de la première période de présentation de l'information financière suivant le changement apporté au modèle économique.

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif sont arrivés à expiration ou ont été transférés et que la société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

### **Politique en vigueur avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Avant l'adoption d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la société classait et évaluait les actifs financiers conformément à IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). La société classait ses actifs financiers dans trois catégories d'évaluation :

- JVRN : les actifs étaient classés à titre soit d'« actifs disponibles à la vente », soit d'« actifs désignés à la JVRN ». Les actifs étaient évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur étaient imputées au résultat net;
- Prêts et créances : cette catégorie regroupait les actifs assortis de paiements déterminés ou déterminables qui n'étaient pas cotés sur un marché actif. Après l'évaluation initiale, ces actifs étaient évalués au coût amorti à la date de règlement à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif;
- Actifs financiers disponibles à la vente : cette catégorie comprenait des placements dans les capitaux propres de sociétés fermées à l'égard desquelles la société n'exerçait aucun contrôle ni aucune influence notable. Ces actifs étaient évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant imputées aux autres éléments du résultat global. En l'absence de marché actif, la juste valeur était établie à l'aide de techniques d'évaluation. Lorsque la juste valeur pouvait être déterminée de façon fiable, ces actifs étaient comptabilisés au coût.

### **Dépréciation d'actifs financiers**

#### **Politique en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

La société comptabilise les corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues à l'égard de ses actifs financiers qui sont évalués au coût amorti. En raison de la nature de ses actifs financiers, Cenovus évalue les corrections de valeur à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie prévue. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie correspondent aux pertes de crédit attendues devant découler de tous les cas de défaut envisageables sur la durée de vie prévue d'un actif financier. Les pertes de crédit attendues représentent une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les pertes de crédit sont évaluées à la valeur actuelle des insuffisances de la trésorerie (soit l'écart entre les flux de trésorerie contractuels à payer à l'entité et les flux de trésorerie qu'elle prévoit recevoir). Les pertes de crédit attendues sont actualisées au taux d'intérêt effectif de l'actif financier connexe. La société ne détient aucun actif financier assorti d'une composante financement.

#### **Politique en vigueur avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

À chaque date de clôture, la société évalue si les actifs financiers ont perdu de la valeur. Une perte de valeur n'est comptabilisée que si des éléments probants confirment qu'une perte de valeur s'est produite, si la perte a une incidence sur les flux de trésorerie futurs et si cette perte peut être estimée de façon fiable.

Un manquement ou une défaillance d'un débiteur ou encore des signes que le débiteur risque de faire faillite peuvent constituer des indications de dépréciation. En ce qui concerne les titres de capitaux propres, une baisse significative ou prolongée de la juste valeur du titre en deçà de son coût constitue une indication de dépréciation de l'actif.

Une perte de valeur constatée à l'égard d'un actif financier comptabilisé au coût amorti correspond à la différence entre le coût amorti et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. La valeur comptable de l'actif est réduite à l'aide d'un compte de correction de valeur. Les pertes de valeur à l'égard des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises par le biais du résultat net au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue.

### **Classement et évaluation des passifs financiers**

Un passif financier est initialement classé comme étant évalué au coût amorti ou à la JVRN. Un passif financier est classé comme étant évalué à la JVRN s'il est détenu à des fins de transaction, s'il est un dérivé ou s'il est désigné à la JVRN à la comptabilisation initiale. Le classement d'un passif financier est irrévocable.

Les passifs financiers à la JVRN (autres que les passifs financiers désignés à la JVRN) sont évalués à la juste valeur, les variations de celle-ci ainsi que la charge d'intérêts étant inscrites en résultat net. Les autres passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur, après déduction des coûts de transaction directement attribuables, et sont ensuite comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'intérêts et les profits et pertes de change sont comptabilisés en résultat net. Les profits et les pertes, le cas échéant, à la décomptabilisation sont également inscrits en résultat net.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation est acquittée, annulée ou si elle a expiré. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre avec la même contrepartie selon des conditions substantiellement différentes, ou lorsque les conditions d'un passif existant sont modifiées de façon substantielle, cet échange ou

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

cette modification est traitée comme une décomptabilisation du passif initial, et un nouveau passif financier doit être comptabilisé. Lorsque les conditions d'un passif financier existant sont modifiées, mais que les changements ne sont pas considérés comme importants, cet événement est comptabilisé comme une modification au passif financier existant. Si un passif a fait l'objet de changements importants, il est considéré comme éteint, et un profit ou une perte est inscrit en résultat net en fonction de l'écart entre la valeur comptable du passif décomptabilisé et la juste valeur du passif révisé. Si un passif a fait l'objet de changements peu importants, le coût amorti du passif est réévalué en fonction des nouveaux flux de trésorerie, et un profit ou une perte est inscrit en résultat net.

### **Dérivés**

Les instruments financiers dérivés sont utilisés pour gérer les risques de marché liés aux prix des marchandises, aux cours de change et aux taux d'intérêt. La société a mis en place des politiques et des procédures en ce qui concerne la documentation et les approbations requises quant à l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Lorsqu'un instrument financier particulier est acquis, la société détermine, tant au moment de l'acquisition que par la suite, si l'instrument qui est utilisé à l'égard d'une opération donnée permet ou non de compenser efficacement les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de la transaction.

Les actifs et passifs liés à la gestion des risques sont des instruments financiers dérivés classés comme étant évalués à la JVRN, sauf s'ils sont désignés aux fins de la comptabilité de couverture. Les instruments dérivés qui ne sont pas des couvertures admissibles ou qui ne sont pas désignés comme étant des couvertures sont comptabilisés à la valeur du marché dans les états consolidés de la situation financière à titre d'actif ou de passif, les variations de la juste valeur étant constatées en résultat net en tant que profit ou perte lié à la gestion des risques. La juste valeur estimative de tous les instruments dérivés repose sur des prix cotés sur les marchés ou, en l'absence de tels prix, sur des indications et des prévisions des marchés provenant de tiers.

### **U) Reclassement**

Certaines informations fournies pour les exercices précédents ont été reclassées conformément à la présentation adoptée pour l'exercice 2019.

### **V) Prises de position en comptabilité publiées récemment**

#### **Adoption à venir de nouvelles normes et interprétations comptables**

Un certain nombre de nouvelles normes et d'interprétations ou de modifications de normes comptables entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et n'ont pas été appliquées au moment de la préparation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Il n'est pas prévu que ces normes et interprétations aient une incidence importante sur les états financiers consolidés de la société.

## **4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES**

---

### **A) Adoption d'IFRS 16, Contrats de location**

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la société a adopté IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »). La société a appliqué la nouvelle norme selon l'approche rétrospective modifiée. Cette approche ne requiert pas le retraitement des informations financières de la période précédente, car c'est un effet cumulatif qui est comptabilisé à titre d'ajustement des résultats non distribués d'ouverture, et la norme est ensuite appliquée de manière prospective. Par conséquent, les informations financières comparatives de l'état consolidé de la situation financière et des états consolidés des résultats, du résultat global, et des variations des capitaux propres ainsi que du tableau des flux de trésorerie de la société n'ont pas été retraitées.

Au moment de l'adoption de la norme, la direction a choisi d'utiliser les mesures de simplification permises énumérées ci-après :

- l'application d'un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires;
- la comptabilisation des contrats de location assortis d'une durée résiduelle inférieure à 12 mois au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à titre de contrats de location à court terme;
- la comptabilisation des paiements de loyers en charges sans comptabiliser d'actif au titre de droits d'utilisation à l'égard des contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur (moins de 5 000 \$ US);
- l'utilisation de connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prolongation ou de résiliation;
- la comptabilisation des composantes locatives et des composantes non locatives comme une seule composante, de nature locative, pour les obligations locatives se rapportant aux réservoirs de stockage;
- le recours à l'évaluation effectuée antérieurement par la société conformément à IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* (« IAS 37 »), pour les contrats déficitaires au lieu de soumettre à nouveau les actifs au titre de droits d'utilisation à un test de dépréciation au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

L'incidence de l'adoption d'IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est la suivante :

	Notes	Montants présentés au 31 décembre 2018	Ajustements	Solde à l'adoption au 1 <sup>er</sup> janvier 2019
<b>Actif</b>				
Comptes débiteurs et produits à recevoir	iv	1 238	2	<b>1 240</b>
Immobilisations corporelles, montant net	v	28 698	(3)	<b>28 695</b>
Actifs au titre de droits d'utilisation, montant net	ii	-	1 491	
	iii	-	(585)	
	iv	-	(16)	
	v	-	3	<b>893</b>
Autres actifs	iv	64	14	<b>78</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>				
Partie courante des obligations locatives	i	-	(128)	<b>(128)</b>
Partie courante des provisions au titre de contrat déficitaire	iii	(50)	37	<b>(13)</b>
Partie non courante des obligations locatives	i	-	(1 363)	
	v	-	(3)	<b>(1 366)</b>
Partie non courante des provisions au titre de contrat déficitaire	iii	(613)	548	<b>(65)</b>
Autres passifs	v	(158)	3	<b>(155)</b>
<b>Total</b>		<u>29 179</u>	<u>-</u>	<u><b>29 179</b></u>

### Notes :

#### **i) Obligations locatives**

À l'adoption d'IFRS 16, la société a comptabilisé les obligations locatives au titre des contrats de location antérieurement classés en tant que contrats de location simple selon les principes exposés dans IAS 17, *Contrats de location* (« IAS 17 »). Selon les dispositions de la nouvelle norme, ces contrats de location ont été évalués à la valeur actualisée des paiements de loyers résiduels, calculée à l'aide de nos taux d'emprunt marginaux au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les taux d'emprunt marginaux au 1<sup>er</sup> janvier 2019 vont de 4,0 % à 5,7 %. Les contrats de location dont la durée résiduelle est inférieure à 12 mois et ceux visant des actifs de faible valeur sont exclus. Des obligations locatives d'un total de 1,5 G\$ ont été comptabilisées au 1<sup>er</sup> janvier 2019, dont 128 M\$ représentent la partie courante.

#### **ii) Actifs au titre de droits d'utilisation**

Les actifs au titre de droits d'utilisation connexes ont été évalués au montant correspondant à l'obligation locative au 1<sup>er</sup> janvier 2019, déduction faite de tout montant déjà comptabilisé aux termes d'IAS 37 à l'égard des provisions au titre de contrats déficitaires, sans incidence sur les résultats non distribués.

#### **iii) Provisions au titre de contrats déficitaires**

À l'adoption initiale, la direction a appliqué la mesure de simplification afin d'utiliser l'évaluation précédente de la société conformément à IAS 37 à l'égard des contrats déficitaires. Cette mesure a donné lieu à une diminution de 585 M\$ des provisions au titre de contrats déficitaires au 31 décembre 2018.

#### **iv) Contrats de sous-location**

À la date de transition, la société a réévalué le classement de ses contrats de sous-location précédemment classés comme contrats de location simple conformément à IAS 17. La société ayant conclu que certains de ces contrats de sous-location correspondaient à des contrats de location-financement conformément à IFRS 16, elle a comptabilisé 16 M\$ à titre d'investissement net dans les contrats de location-financement à l'adoption d'IFRS 16, dont 2 M\$ représentent la partie courante.

#### **v) Reclassement des contrats de location-financement déjà comptabilisés**

Les contrats de location comptabilisés à titre de contrats de location-financement conformément à IAS 17 ont été reclassés des immobilisations corporelles et des autres passifs dans les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives, respectivement.

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

### vi) Rapprochement des engagements et de l'obligation locative

Le tableau ci-après présente un rapprochement des engagements au 31 décembre 2018 et des obligations locatives de la société au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

	<b>Total</b>
Transport et entreposage	23 341
Immobilier	1 831
Engagements en capital	24
Autres engagements à long terme	490
Engagements au 31 décembre 2018	25 686
Déduire :	
Composantes non locatives	(1 143)
Ententes non assorties d'un contrat de location	(22 811)
Contrats de location visant des actifs qui ne sont pas encore prêts à être utilisés	(507)
Contrats de location à court terme	(8)
Ajouter :	
Provision déjà comptabilisée conformément à IAS 37	1 064
Obligations au titre de contrats de location-financement conformément à IAS 17	4
Engagements aux termes des obligations locatives au 31 décembre 2018	2 285
Incidence de l'actualisation	(791)
<b>Obligation locative au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>1 494</b>

### B) Positions fiscales incertaines

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la société a adopté l'interprétation de l'International Financial Reporting Interpretation Committee (« IFRIC ») 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, selon la méthode modifiée. L'interprétation fournit davantage de précisions quant à la manière de constater une position fiscale lorsqu'existe une incertitude quant aux traitements fiscaux. Pour déterminer la résolution possible de positions fiscales incertaines, une position peut être considérée séparément ou conjointement. En outre, une évaluation est requise afin de déterminer la probabilité que l'autorité fiscale accepte la position fiscale prise dans le cadre des déclarations de revenus. S'il est peu probable que le traitement fiscal incertain soit accepté, la comptabilisation du traitement fiscal doit rendre compte d'un niveau approprié d'incertitude. Une position fiscale incertaine peut faire l'objet d'une réévaluation si de nouveaux renseignements modifient l'évaluation initiale. L'adoption d'IFRIC 23 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

## 5. JUGEMENTS COMPTABLES D'IMPORTANCE CRITIQUE ET PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS

Pour établir en temps opportun les états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations, poser des hypothèses et utiliser son jugement à l'égard des montants présentés au titre des actifs et des passifs, ainsi que des informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et à l'égard des montants présentés au titre des produits et des charges de la période. Ces estimations portent principalement sur des transactions qui n'ont pas été réglées et sur des événements en cours à la date des états financiers consolidés. La juste valeur estimative des actifs financiers et des passifs financiers, de par leur nature, fait l'objet d'une certaine incertitude relative à la mesure. En conséquence, les résultats réels pourraient différer des montants estimatifs lorsque des événements se concrétiseront.

### A) Jugements d'importance critique intervenant dans l'application de méthodes comptables

Les jugements d'importance critique sont ceux que la direction doit poser au moment de l'application des méthodes comptables qui ont le plus d'effet sur les montants inscrits par la société dans les états financiers consolidés.

#### Partenariats

Le classement de ces partenariats à titre d'entreprise commune ou de coentreprise exige le recours au jugement. Cenovus détient une participation de 50 % dans WRB, une entité contrôlée conjointement. Il a été déterminé que Cenovus possède des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs de WRB. Par conséquent, ce partenariat est traité en tant qu'entreprise commune, et la quote-part revenant à la société des actifs, des passifs, des produits et des charges est comptabilisée dans les états financiers consolidés.

Avant le 17 mai 2017, Cenovus détenait une participation de 50 % dans FCCL, entité contrôlée conjointement avec ConocoPhillips Company et certaines de ses filiales (collectivement, « ConocoPhillips ») et qui répondait à la définition d'entreprise commune en vertu d'IFRS 11, *Partenariats*. Par conséquent, Cenovus a inscrit sa part dans les actifs, les passifs, les produits et les charges dans son résultat consolidé. Par suite de l'acquisition (voir la

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

note 9), Cenovus contrôle FCCL, tel qu'il est stipulé dans IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »); par conséquent, FCCL a été consolidée.

Pour déterminer le classement adéquat de ses partenariats conformément à IFRS 11, la société a pris en compte les facteurs suivants :

- L'opération par laquelle FCCL et WRB ont été constituées avait pour objectif la mise sur pied d'une coentreprise intégrée d'exploitation du pétrole lourd en Amérique du Nord. Le recours à deux partenariats pour former une coentreprise intégrée, au départ neutre sur le plan de la fiscalité, se justifiait du fait que les actifs sont situés dans différents territoires de compétence fiscale. Les partenariats sont des entités intermédiaires dotées d'une durée de vie limitée.
- Les partenariats exigent des partenaires (Cenovus d'une part et ConocoPhillips ou Phillips 66 d'autre part, ou leurs filiales respectives) qu'ils fassent des apports si les fonds sont insuffisants pour que les partenariats s'acquittent de leurs obligations ou règlent leurs passifs. L'expansion passée et future de FCCL et de WRB est tributaire du financement consenti par les partenaires au moyen d'effets à payer et de prêts octroyés aux partenariats.
- Le fonctionnement de FCCL est le même que celui de la plupart des relations de participation directe de l'Ouest canadien, dans lesquelles un partenaire est l'exploitant et extrait les produits au nom de l'ensemble des participants. La structure de WRB est fort semblable, à ceci près que son contexte opérationnel est celui du raffinage.
- En tant qu'exploitants, Cenovus et Phillips 66, directement ou par l'intermédiaire de filiales entièrement détenues, assurent la commercialisation, achètent les charges d'alimentation nécessaires et s'occupent du transport et du stockage pour le compte des partenaires, car les accords interdisent aux partenariats d'effectuer eux-mêmes ces tâches. En outre, les partenariats n'ont pas d'employés et ne pourraient donc pas s'en acquitter.
- Dans chacun des partenariats, la production revient à l'un des partenaires, ce qui indique que les partenaires ont des droits sur les avantages économiques découlant des actifs et l'obligation de financer les passifs des partenariats.

### **Actifs de prospection et d'évaluation**

L'application de la méthode comptable de la société aux dépenses de prospection et d'évaluation exige de poser un jugement pour déterminer si un avantage économique futur est probable lorsque les activités n'ont pas atteint un stade où la faisabilité technique et la viabilité commerciale peuvent être établies de façon raisonnable. Divers facteurs sont pris en compte, tels que les résultats des travaux de forage, les programmes d'investissement à venir, les charges d'exploitation futures ainsi que les réserves et les ressources estimatives. En outre, la direction fait appel au jugement pour déterminer à quel moment les actifs de prospection et d'évaluation doivent être reclassés dans les immobilisations corporelles. Pour déterminer ce moment, divers facteurs sont pris en compte, notamment l'existence de réserves, ainsi que le fait de savoir si les approbations appropriées ont été reçues des organismes de réglementation et dans le cadre du mécanisme d'approbation interne de la société.

### **Délimitation des unités génératrices de trésorerie**

Une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») s'entend du niveau le plus bas d'actifs intégrés générant des entrées de trésorerie séparément identifiables qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le classement des actifs et la répartition des actifs communs entre les UGT font considérablement appel au jugement et à l'interprétation. Les facteurs pris en compte dans le classement sont notamment l'intégration entre les actifs, le partage des infrastructures, l'existence de points de vente communs, la région géographique concernée, la structure géologique des actifs et la façon dont la direction fait le suivi de ses activités et prend des décisions à leur sujet. L'évaluation du caractère récupérable des actifs en amont, des actifs de raffinage, des actifs de transport ferroviaire de pétrole brut, des wagons, des réservoirs de stockage et des actifs communs se fait au niveau des UGT. C'est pourquoi la délimitation des UGT pourrait avoir une incidence importante sur les pertes de valeur et les reprises.

### **Détermination de la durée d'un contrat de location**

Pour déterminer la durée d'un contrat de location, la direction tient compte de l'ensemble des faits et circonstances pouvant donner lieu à un avantage économique à exercer une option de prolongation ou à ne pas exercer une option de résiliation. L'évaluation est revue si la survenance d'un événement important ou d'un changement de circonstance significative a une incidence sur cette évaluation.

## **B) Principales sources d'incertitude relative aux estimations**

Les estimations comptables d'importance critique sont celles qui font en sorte que la direction doit poser des jugements particulièrement subjectifs ou complexes sur des sujets par nature incertains. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont examinées périodiquement, et toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle la révision est effectuée. Sont présentées ci-après les hypothèses clés quant à l'avenir et les autres sources d'estimation à la fin de la période de présentation de l'information qui, si elles étaient modifiées, pourraient entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs de l'exercice à venir.

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

### **Réserves de pétrole brut et de gaz naturel**

L'estimation des réserves de pétrole brut et de gaz naturel comporte en soi un certain nombre d'incertitudes. L'estimation des réserves repose sur plusieurs variables, notamment les quantités récupérables d'hydrocarbures, le coût de l'élaboration des infrastructures nécessaires pour récupérer les hydrocarbures, les coûts de production, le prix de vente estimatif des hydrocarbures produits, les paiements de redevances et les impôts. Toute variation de ces variables pourrait avoir une incidence considérable sur les estimations des réserves, ce qui se répercuterait sur les tests de dépréciation à la juste valeur, moins les coûts de sortie, et la charge d'amortissement et d'épuisement relatifs aux actifs de pétrole brut et de gaz naturel de la société dans les secteurs Sables bitumineux et Deep Basin. Les réserves de la société sont établies chaque année par des évaluateurs de réserves indépendants agréés qui les transmettent à la société.

### **Valeur recouvrable**

Le calcul de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif donné exige l'utilisation d'estimations et d'hypothèses, qui sont susceptibles d'être modifiées lorsque de nouvelles informations sont disponibles. Dans le cas des actifs en amont de la société, ces estimations portent notamment sur les prix à terme des marchandises, les volumes de production prévus, le volume des réserves et des ressources, les taux d'actualisation, les coûts de mise en valeur et les charges d'exploitation futurs, ainsi que les taux d'imposition. La valeur recouvrable des actifs de raffinage et du terminal de transport ferroviaire de pétrole brut de la société repose sur des hypothèses à l'égard de la production, des prix à terme des marchandises, des charges d'exploitation, de la capacité de transport, de l'état de l'offre et de la demande et des taux d'imposition. Toute modification apportée aux hypothèses entrant dans la détermination de la valeur recouvrable pourrait avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs visés.

### **Coûts de démantèlement**

Des provisions sont comptabilisées à l'égard des futures activités de démantèlement et de remise en état visant les actifs en amont de la société, ses actifs de raffinage et son terminal de transport ferroviaire de pétrole brut, au terme de leur durée économique. La direction a recours au jugement pour évaluer l'existence d'un passif futur et en estimer le montant. Le coût réel de démantèlement et de remise en état des lieux est incertain et les estimations de coûts peuvent changer en fonction de nombreux facteurs, dont les modifications des exigences prévues par la loi, les avancements technologiques, l'inflation et le moment prévu pour le démantèlement et la remise en état des lieux. De plus, la direction établit le taux d'actualisation approprié à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Ce taux d'actualisation, ajusté en fonction de la qualité de crédit, sert à établir la valeur actuelle des sorties de trésorerie futures estimatives requises pour régler l'obligation et peut changer en fonction de nombreux facteurs du marché.

### **Provisions au titre de contrats déficitaires**

Un contrat est jugé déficitaire lorsque les coûts inévitables engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques découlant du contrat. La direction doit recourir à son jugement pour déterminer quand comptabiliser une provision au titre de contrats déficitaires et utiliser des estimations et des hypothèses, notamment en ce qui concerne la nature, la portée et le calendrier des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation relativement au contrat.

### **Juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises**

La juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, notamment le paiement conditionnel et le goodwill, est établie selon l'information disponible à la date d'acquisition. Diverses techniques d'évaluation sont appliquées afin de mesurer la juste valeur, notamment des données comparables du marché et les flux de trésorerie actualisés qui reposent sur des hypothèses telles que les prix à terme des marchandises, les estimations des réserves et des ressources, les coûts de production, la volatilité, les cours du change entre le dollar canadien et le dollar américain et les taux d'actualisation. Toute variation de ces variables pourrait avoir une incidence significative sur la valeur comptable de l'actif net.

### **Charge d'impôt sur le résultat**

Les interprétations, règlements et lois d'ordre fiscal en vigueur dans les divers territoires dans lesquels Cenovus exerce ses activités peuvent changer. Un certain nombre de questions d'ordre fiscal est généralement à l'étude. L'impôt sur le résultat fait par conséquent l'objet d'une incertitude relative à la mesure.

Des actifs d'impôt différé sont constatés dans la mesure où il est probable que les différences temporelles déductibles seront recouvrées au cours des périodes à venir. L'évaluation de la recouvrabilité se fonde sur de nombreuses estimations, dont une évaluation du moment où les différences temporelles seront résorbées, une analyse du montant du bénéfice imposable futur, l'accessibilité à des flux de trésorerie pour compenser les actifs d'impôt lorsque la résorption aura lieu et l'application des législations fiscales. À l'égard de certaines transactions, la détermination de l'impôt définitif est incertaine. La modification des hypothèses utilisées pour évaluer la recouvrabilité pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés dans les périodes à venir.

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

### 6. CHARGES FINANCIÈRES

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018	2017
Charge d'intérêts – Emprunts à court terme et dette à long terme	407	516	571
(Escompte net) prime nette au remboursement de la dette à long terme (note 23)	(63)	17	-
Charge d'intérêts – Obligations locatives (note 24)	82	-	-
Désactualisation des passifs relatifs au démantèlement (note 27)	58	62	48
Autres	27	32	26
	<b>511</b>	<b>627</b>	<b>645</b>

### 7. (PROFIT) PERTE DE CHANGE, MONTANT NET

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018	2017
(Profit) perte de change latent à la conversion des éléments suivants :			
Titres d'emprunt libellés en dollars US et émis au Canada	(800)	602	(665)
Autres	(27)	47	(192)
<b>(Profit) perte de change latent</b>	<b>(827)</b>	<b>649</b>	<b>(857)</b>
<b>(Profit) perte de change réalisé</b>	<b>423</b>	<b>205</b>	<b>45</b>
	<b>(404)</b>	<b>854</b>	<b>(812)</b>

### 8. SORTIES

Le 6 septembre 2018, la société a conclu la vente de Cenovus Pipestone Partnership (« CPP »), filiale détenue en propriété exclusive, dont elle a tiré un produit en trésorerie de 625 M\$, avant les ajustements de clôture. CPP détenait l'usine à gaz naturel et de liquides Pipestone et Wembley de la société au nord-ouest de l'Alberta; la vente prenait également en compte la participation directe exploitée de 39 % de la société dans l'usine à gaz Wembley. Une perte de 797 M\$ avant impôt a été comptabilisée à la vente (557 M\$ après impôt).

### 9. ACQUISITION

#### Acquisition de FCCL et de Deep Basin

##### A) Résumé de l'acquisition

Le 17 mai 2017, Cenovus a acquis auprès de ConocoPhillips une participation de 50 % dans FCCL et la majorité des actifs de pétrole brut conventionnel et de gaz naturel situés dans l'Ouest canadien de ConocoPhillips (l'« acquisition »).

##### B) Contrepartie totale

La contrepartie totale de l'acquisition s'est composée de 10,6 G\$ US en trésorerie, puis la société a émis à la clôture 208 millions d'actions ordinaires de Cenovus, comptabilisées à raison de 12,40 \$ par action, soit la juste valeur estimative à des fins comptables. Parallèlement, Cenovus a convenu d'effectuer certains paiements conditionnels trimestriels à ConocoPhillips durant cinq ans après le 17 mai 2017 si le prix du pétrole brut dépasse un seuil défini (voir la note 25). Le tableau suivant résume la juste valeur de la contrepartie.

Actions ordinaires	2 579
Trésorerie	15 005
	17 584
Estimation du paiement conditionnel (note 25)	361
<b>Contrepartie totale</b>	<b>17 945</b>

##### C) Profit à la réévaluation

Avant l'acquisition, la participation de 50 % de Cenovus dans FCCL était contrôlée conjointement avec ConocoPhillips et elle répondait à la définition d'entreprise commune aux termes d'IFRS 11; par conséquent, Cenovus comptabilisait sa quote-part dans les actifs, les passifs, les produits et les charges dans son résultat consolidé. Après l'acquisition, Cenovus contrôle FCCL, tel qu'il est établi dans IFRS 10; par conséquent, FCCL a été consolidée à compter de la date d'acquisition. Conformément à IFRS 3, lorsque l'acquéreur obtient le contrôle par étapes, la participation déjà détenue est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, les profits ou pertes en découlant étant comptabilisés en résultat net. La juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue s'établissait à 12,3 G\$ et elle a été prise en compte dans l'évaluation de la contrepartie totale transférée. La valeur comptable des actifs de FCCL s'établissait à 9,7 G\$. Cenovus a ainsi comptabilisé un profit à la réévaluation hors trésorerie de 2,6 G\$ (1,9 G\$ après impôt) à la réévaluation de la juste valeur de sa participation existante dans FCCL.

## D) Goodwill

Le goodwill découlant de l'acquisition a été comptabilisé comme suit :

Coût d'acquisition total	17 945
Juste valeur de la participation de 50 % précédemment détenue dans FCCL	12 347
Juste valeur de l'actif net identifiable	(28 262)
<b>Goodwill</b>	<b>2 030</b>

## E) Coûts de transaction

La société a engagé des coûts d'acquisition de 56 M\$, compte non tenu des frais d'émission d'actions ordinaires et de titres d'emprunt. Ces coûts ont été pris en compte dans les coûts de transaction aux états consolidés des résultats.

## F) Services de transition

Aux termes de la convention d'achat et de vente, Cenovus et ConocoPhillips ont convenu de certains services de transition dans le cadre desquels ConocoPhillips fournit certains services quotidiens dont a besoin Cenovus pendant une période d'environ neuf mois. Ces transactions sont conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange. En 2017, des coûts liés aux services de transition d'environ 40 M\$ ont été inscrits dans les frais généraux et frais d'administration.

## 10. CHARGES DE DÉPRÉCIATION ET REPRISES

### A) Dépréciations nettes des unités génératrices de trésorerie

Les unités génératrices de trésorerie (« UGT ») sont évaluées chaque trimestre, ou lorsque les événements et les circonstances indiquent que leur valeur comptable peut être supérieure à leur valeur recouvrable, en vue de déterminer s'il y a des indications de dépréciation. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an. Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill est réparti à l'UGT à laquelle il se rapporte.

#### Dépréciations des activités en amont en 2019

Puisque des indications de dépréciation ont été relevées en raison d'une baisse des prix à terme du gaz naturel depuis le 31 décembre 2018, la société a soumis ses UGT du secteur Deep Basin à un test de dépréciation. Au 31 décembre 2019, le goodwill ou les UGT de la société n'avaient subi aucune dépréciation.

#### Principales hypothèses

Les valeurs recouvrables des UGT en amont de Cenovus ont été déterminées en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou d'une évaluation d'opérations portant sur des actifs comparables. La juste valeur des actifs productifs a été calculée en fonction des flux de trésorerie actualisés après impôt qui seraient tirés des réserves prouvées et probables et des prix à terme et coûts estimatifs, conformément aux estimations effectuées par les évaluateurs de réserves indépendants agréés de Cenovus (niveau 3). Les principales hypothèses entrant dans la détermination des flux de trésorerie futurs qui seront tirés des réserves sont les prix du pétrole brut et du gaz naturel, les coûts de mise en valeur et le taux d'actualisation. Toutes les réserves ont été évaluées au 31 décembre 2019 par des évaluateurs de réserves indépendants agréés de la société.

#### Prix du pétrole brut, des LGN et du gaz naturel

Les prix à terme au 31 décembre 2019 utilisés pour déterminer les flux de trésorerie futurs générés par les réserves de pétrole brut, de LGN et de gaz naturel sont les suivants :

	2020	2021	2022	2023	2024	Hausse annuelle moyenne par la suite
WTI (\$ US/baril) <sup>1)</sup>	61,00	63,75	66,18	67,91	69,48	2,0 %
WCS (\$ CA/baril) <sup>2)</sup>	57,57	62,35	64,33	66,23	67,97	2,1 %
Edmonton C5+ (\$ CA/baril)	76,83	79,82	82,30	84,72	86,71	2,0 %
AECO (\$ Ca/kpi <sup>3)</sup> ) <sup>3) 4)</sup>	2,04	2,32	2,62	2,71	2,81	2,1 %

1) West Texas Intermediate (« WTI »).

2) Western Canadian Select (« WCS »).

3) Gaz naturel de l'Alberta Energy Company (« AECO »).

4) Selon une puissance calorifique hypothétique de un million de Btu par millier de pieds cubes de gaz.

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

### Taux d'actualisation et d'inflation

Les évaluations des flux de trésorerie futurs actualisés sont faites selon un taux d'actualisation entre 10 % et 15 % en fonction des caractéristiques individuelles des UGT considérées et d'autres facteurs économiques et opérationnels. Le taux d'inflation est estimé à 2 %.

### Dépréciations des activités en amont en 2018

Au 31 décembre 2018, la valeur comptable de l'actif net de la société était supérieure à sa capitalisation boursière; par conséquent, la société a soumis ses UGT en amont à un test de dépréciation. Au 31 décembre 2018, le goodwill ou les UGT de la société n'avaient subi aucune dépréciation. En revanche, le test de dépréciation a montré que des pertes de valeur antérieures devraient faire l'objet d'une reprise.

Au 31 décembre 2018, la valeur recouvrable de l'UGT Clearwater était estimée à 761 M\$. Plus tôt en 2018 et en 2017, des pertes de valeur de 100 M\$ et de 56 M\$, respectivement, ont été comptabilisées en raison du fléchissement des prix à terme. La perte de valeur a été comptabilisée à titre d'amortissement et d'épuisement supplémentaires du secteur Deep Basin. Au quatrième trimestre de 2018, la société a procédé à la reprise de pertes de valeur de 132 M\$, déduction faite de la dotation à l'amortissement et à l'épuisement qui aurait été inscrite en l'absence de perte de valeur. La reprise est attribuable à l'amélioration de la récupération, aux prolongements et au rendement des puits, outre les changements apportés au plan de mise en valeur.

Aucune perte de valeur visant le goodwill n'a été comptabilisée pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018.

### Principales hypothèses

Les valeurs recouvrables des UGT en amont de Cenovus ont été déterminées en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou d'une évaluation d'opérations portant sur des actifs comparables. La juste valeur des actifs productifs a été calculée en fonction des flux de trésorerie actualisés après impôt qui seraient tirés des réserves prouvées et probables et des prix à terme et coûts estimatifs, conformément aux estimations effectuées par les évaluateurs de réserves indépendants agréés de Cenovus (niveau 3). Les principales hypothèses entrant dans la détermination des flux de trésorerie futurs qui seront tirés des réserves sont les prix du pétrole brut et du gaz naturel, les coûts de mise en valeur et le taux d'actualisation. Toutes les réserves ont été évaluées au 31 décembre 2018 par des évaluateurs de réserves indépendants agréés.

### Prix du pétrole brut, des LGN et du gaz naturel

Les prix à terme au 31 décembre 2018 utilisés pour déterminer les flux de trésorerie futurs générés par les réserves de pétrole brut, de LGN et de gaz naturel sont les suivants :

	2019	2020	2021	2022	2023	Hausse annuelle moyenne par la suite
WTI (\$ US/baril)	58,58	64,60	68,20	71,00	72,81	2,0 %
WCS (\$ CA/baril)	51,55	59,58	65,89	68,61	70,53	2,1 %
Edmonton C5+ (\$ CA/baril)	70,10	79,21	83,33	86,20	88,16	2,0 %
AECO (\$ CA/kpi <sup>3</sup> )	1,88	2,31	2,74	3,05	3,21	2,0 %

### Dépréciations des activités en amont en 2017

Au 31 décembre 2017, la société a soumis l'UGT Clearwater à un test de dépréciation en raison du fléchissement des prix à terme des marchandises. De ce fait, une perte de valeur de 56 M\$ a été comptabilisée à l'égard de l'UGT Clearwater. La perte de valeur a été comptabilisée à titre d'amortissement et d'épuisement supplémentaires du secteur Deep Basin. Au 31 décembre 2017, la valeur recouvrable de l'UGT Clearwater était estimée à environ 295 M\$, compte non tenu des actifs de Clearwater reclassés dans les actifs disponibles à la vente.

Aucune perte de valeur visant le goodwill n'a été comptabilisée pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017.

## B) Dépréciations des actifs et réductions de valeur

### Actifs de prospection et d'évaluation

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, 82 M\$ de coûts de prospection et d'évaluation déjà incorporés ont été radiés, car il a été établi que la valeur comptable n'était pas recouvrable; cette réduction de valeur a été comptabilisée à titre de coûts de prospection. Des réductions de valeur de 64 M\$ et de 18 M\$ ont été constatées respectivement dans les secteurs Deep Basin et Sables bitumineux.

En 2018, la direction a parachevé un examen exhaustif du plan de mise en valeur du secteur Deep Basin en tenant compte de facteurs comme les stocks de puits, la cadence de mise en valeur, les contraintes en matière d'infrastructures, les seuils économiques et les dépenses d'investissement limitées visant les actifs à l'avenir. C'est pourquoi des coûts de prospection et d'évaluation déjà incorporés de 2,1 G\$ ont été radiés et comptabilisés à titre de coûts de prospection dans les zones Elsworth, Wapiti, Kaybob, Edson et Clearwater au sein du secteur Deep Basin.

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

En 2017, la direction a réduit la valeur de certains actifs de prospection et d'évaluation, car leur valeur comptable n'était pas jugée recouvrable. Par conséquent, 888 M\$ de coûts déjà incorporés ont été comptabilisés à titre de coûts de prospection. Ces actifs sont surtout situés dans l'UGT Borealis du secteur Sables bitumineux.

### **Immobilisations corporelles, montant net**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société a comptabilisé une perte de valeur de 20 M\$ relativement, en plus grande partie, au secteur Sables bitumineux au titre d'un bien de gaz naturel dont la valeur a été ramenée à sa valeur recouvrable. En outre, 10 M\$ d'actifs communs au titre principalement d'améliorations locatives ont été radiés. Ces pertes de valeur ont été comptabilisées à titre d'amortissement et d'épuisement supplémentaires des secteurs Sables bitumineux et Activités non sectorielles et éliminations.

En 2018, la société a comptabilisé une perte de valeur de 6 M\$ relativement au secteur Sables bitumineux au titre d'actifs de technologie de l'information qui ont été ramenés à leur valeur recouvrable.

En 2017, la société a comptabilisé une perte de valeur de 21 M\$ liée au matériel dont la valeur a été ramenée à sa valeur recouvrable. La perte de valeur a trait au secteur Sables bitumineux.

## **11. ACTIVITÉS ABANDONNÉES**

En 2017, la société annonçait son intention de se départir de son secteur Hydrocarbures classiques. Le secteur Hydrocarbures classiques comprenait notamment les actifs de pétrole lourd à Pelican Lake, le projet de récupération assistée des hydrocarbures au dioxyde de carbone de Weyburn et le pétrole brut classique, ainsi que les actifs de LGN et de gaz naturel des zones Suffield et Palliser dans le sud de l'Alberta. Les actifs et les passifs connexes ont été reclassés comme instruments disponibles à la vente. Les résultats d'exploitation du secteur Hydrocarbures classiques ont été présentés à titre d'activités abandonnées.

En 2017, la société a vendu la majorité des biens de son secteur Hydrocarbures classiques dont elle a tiré un produit brut total de 3,2 G\$ avant les ajustements de clôture. Un profit à la sortie avant impôt de 1,3 G\$ a été comptabilisé dans le cadre de la vente.

Le 5 janvier 2018, la société a conclu la vente de ses actifs de pétrole brut et de gaz naturel à Suffield, dans le sud de l'Alberta, pour un produit en trésorerie de 512 M\$, avant les ajustements de clôture. Un profit à la sortie avant impôt de 343 M\$ a été comptabilisé dans le cadre de la vente.

Le tableau suivant présente le résultat des activités abandonnées, y compris les sorties d'actifs :

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
<b>Produits des activités ordinaires</b>		
Chiffre d'affaires brut	14	1 309
Moins les redevances	3	174
	<u>11</u>	<u>1 135</u>
<b>Charges</b>		
Frais de transport et de fluidification	1	167
Charges d'exploitation	(28)	426
Taxes sur la production et impôts miniers	1	18
(Profit) perte lié à la gestion des risques	-	33
	<u>37</u>	<u>491</u>
<b>Marge d'exploitation</b>		
Amortissement et épuisement	-	192
Coûts de prospection	-	2
Charges financières	1	80
	<u>36</u>	<u>217</u>
<b>Résultat découlant des activités abandonnées, avant impôt</b>		
Charge (produit) d'impôt exigible	-	24
Charge (produit) d'impôt différé	9	33
	<u>27</u>	<u>160</u>
<b>Résultat découlant des activités abandonnées, après impôt</b>		
<b>Profit (perte) sur les activités abandonnées après impôt<sup>1)</sup></b>	220	938
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	<u>247</u>	<u>1 098</u>

1) Déduction faite de la charge d'impôt différé de 81 M\$ en 2018 (347 M\$ en 2017).

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

Les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées inscrits au tableau consolidé des flux de trésorerie se ventilent comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	36	448
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	404	2 993
<b>Flux de trésorerie nets</b>	<b>440</b>	<b>3 441</b>

## 12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat s'établit comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018	2017
Impôt exigible			
Canada	14	(128)	(217)
États-Unis	3	2	(38)
<b>Total de la charge (du produit) d'impôt exigible</b>	<b>17</b>	<b>(126)</b>	<b>(255)</b>
<b>Charge (produit) d'impôt différé</b>	<b>(814)</b>	<b>(884)</b>	<b>203</b>
<b>Charge (produit) d'impôt sur le résultat des activités poursuivies</b>	<b>(797)</b>	<b>(1 010)</b>	<b>(52)</b>

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, une charge d'impôt exigible a été comptabilisée, en regard d'un recouvrement en 2018 et en 2017, en raison d'un report rétrospectif de pertes qui avait permis de récupérer une partie de l'impôt payé pour des exercices antérieurs. Le produit d'impôt maximal a été atteint en 2018.

En 2019, le gouvernement de l'Alberta a adopté une réduction du taux d'imposition provincial des sociétés, qui passera de 12 % à 8 % sur quatre ans. Par conséquent, la société a comptabilisé un produit d'impôt différé de 671 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. De plus, la société a comptabilisé un produit d'impôt différé de 387 M\$ par suite de la restructuration interne de ses activités aux États-Unis, ce qui a donné lieu à une augmentation de la base fiscale des actifs de raffinage de la société.

En 2018, la société a comptabilisé un produit d'impôt différé visant les pertes de la période en cours, notamment la réduction de valeur visant les actifs de prospection et d'évaluation du secteur Deep Basin, ainsi qu'un recouvrement de 78 M\$ découlant d'un ajustement de la base fiscale des actifs de raffinage de la société. L'accroissement de la base fiscale découle du fait qu'un partenaire de la société a comptabilisé un profit imposable sur sa participation dans WRB qui, en raison d'un choix fait auprès des autorités fiscales américaines, a été ajouté à la base fiscale des actifs de WRB. Une charge d'impôt différé a été inscrite en 2017 en raison du profit à la réévaluation de la participation précédemment détenue par la société dans le cadre de l'acquisition, déduction faite de la réduction du taux d'imposition fédéral américain des sociétés, qui est passé de 35 % à 21 %, réduisant ainsi le passif d'impôt différé de la société et l'incidence des réductions de valeur des actifs de prospection et d'évaluation.

Le tableau suivant présente le rapprochement de l'impôt sur le résultat calculé au taux prévu par la loi au Canada et de l'impôt sur le résultat comptabilisé :

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018	2017
<b>Résultat des activités poursuivies avant impôt sur le résultat</b>	<b>1 397</b>	<b>(3 926)</b>	<b>2 216</b>
Taux prévu par la loi au Canada	<b>26,5 %</b>	27,0 %	27,0 %
<b>Charge (produit) d'impôt sur le résultat prévue des activités poursuivies</b>	<b>370</b>	<b>(1 060)</b>	<b>598</b>
Incidence des éléments suivants sur l'impôt :			
Écarts avec les taux réglementaires à l'étranger	(52)	(57)	(17)
(Gains) pertes en capital non imposables	(38)	89	(148)
(Gains) pertes en capital non comptabilisés	(39)	87	(118)
Ajustements découlant de déclarations antérieures	4	3	(41)
Comptabilisation de pertes en capital non comptabilisées précédemment	-	-	(68)
Comptabilisation de la base fiscale aux États-Unis	(387)	(78)	-
Modification du taux prévu par la loi	(671)	-	(275)
Dépenses non déductibles	-	3	(5)
Autres	16	3	22
<b>Total de la charge (du produit) d'impôt des activités poursuivies</b>	<b>(797)</b>	<b>(1 010)</b>	<b>(52)</b>
<b>Taux d'imposition effectif</b>	<b>(57,1) %</b>	<b>25,7 %</b>	<b>(2,3) %</b>

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

Les passifs d'impôt différé et les actifs d'impôt différé sont analysés ci-après.

Exercices clos les 31 décembre

	2019	2018
<b>Passifs d'impôt différé</b>		
Passifs d'impôt différé à régler en deçà de 12 mois	3	47
Passifs d'impôt différé à régler dans plus de 12 mois	4 540	5 498
	<b>4 543</b>	5 545
<b>Actifs d'impôt différé</b>		
Actifs d'impôt différé à recouvrer en deçà de 12 mois	(113)	(57)
Actifs d'impôt différé à recouvrer dans plus de 12 mois	(398)	(627)
	<b>(511)</b>	(684)
<b>Passif d'impôt différé, montant net</b>	<b>4 032</b>	4 861

Les actifs d'impôt différé à recouvrer et les passifs d'impôt différé à régler en deçà de 12 mois correspondent à l'estimation que fait la direction du moment de la résorption des différences temporelles et peuvent ne pas correspondre à la charge d'impôt exigible de l'année suivante.

La variation des passifs et des actifs d'impôt différé, compte non tenu de la compensation des soldes dans une même administration fiscale, se présente de la façon suivante :

	Immobilisations corporelles	Calendrier des éléments liés aux partenariats	Gestion des risques	Autres	Total
<b>Passifs d'impôt différé</b>					
31 décembre 2017	6 232	164	17	2	6 415
Imputés (crédités) au résultat	(836)	(164)	27	49	(924)
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	54	-	-	-	54
31 décembre 2018	5 450	-	44	51	5 545
Imputés (crédités) au résultat	(927)	-	(43)	(7)	(977)
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	(25)	-	-	-	(25)
<b>31 décembre 2019</b>	<b>4 498</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>44</b>	<b>4 543</b>

	Pertes fiscales non utilisées	Calendrier des éléments liés aux partenariats	Gestion des risques	Autres	Total
<b>Actifs d'impôt différé</b>					
31 décembre 2017	(191)	-	(283)	(328)	(802)
Imputés (crédités) au résultat	(159)	-	282	8	131
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	(7)	-	-	(6)	(13)
31 décembre 2018	(357)	-	(1)	(326)	(684)
Imputés (crédités) au résultat	129	-	-	34	163
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	3	-	-	7	10
<b>31 décembre 2019</b>	<b>(225)</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>(285)</b>	<b>(511)</b>

Passifs d'impôt différé, montant net

	Total
Passifs d'impôt différé, montant net, au 31 décembre 2017	5 613
Imputés (crédités) au résultat	(793)
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	41
Passifs d'impôt différé, montant net, au 31 décembre 2018	4 861
Imputés (crédités) au résultat	(814)
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	(15)
<b>Passifs d'impôt différé, montant net, au 31 décembre 2019</b>	<b>4 032</b>

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 à l'égard de différences temporelles liées aux participations dans des filiales et des partenariats dont la société peut contrôler le moment de la résorption et dont il est peu probable qu'elles se résorbent dans un avenir prévisible.

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

Les montants approximatifs des catégories fiscales, y compris des pertes fiscales, s'établissent comme suit :

31 décembre	2019	2018
Canada	6 113	7 935
États-Unis	2 648	1 391
	<b>8 761</b>	<b>9 326</b>

Au 31 décembre 2019, les catégories fiscales ci-dessus comprenaient des pertes autres qu'en capital au Canada de 696 M\$ (1 375 M\$ en 2018) et des pertes d'exploitation nettes aux États-Unis (gouvernement fédéral) de 188 M\$ (néant en 2018) qui expirent au plus tôt en 2033.

Toujours au 31 décembre 2019, les catégories fiscales incluaient également un montant net de pertes en capital au Canada de 188 M\$ (8 M\$ en 2018) qui pouvaient être reportées en avant pour réduire les gains en capital futurs. Un montant net de pertes en capital de 100 M\$ a été constaté comme un actif d'impôt différé au 31 décembre 2019 en raison de gains en capital passés et futurs. La société n'a pas comptabilisé une tranche de 262 M\$ (661 M\$ en 2018) du montant net des pertes en capital, qui est associée aux pertes de change latentes sur sa dette libellée en dollars américains.

### 13. MONTANTS PAR ACTION

#### A) Résultat net par action — de base et dilué

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018	2017
<b>Résultat découlant des éléments suivants :</b>			
Activités poursuivies	2 194	(2 916)	2 268
Activités abandonnées	-	247	1 098
Résultat net	<b>2 194</b>	<b>(2 669)</b>	<b>3 366</b>
<b>De base – nombre moyen pondéré d'actions</b> (en millions)	<b>1 228,8</b>	1 228,8	1 102,5
<b>Effet dilutif des DRN de Cenovus</b>	<b>0,6</b>	0,4	-
<b>Nombre moyen pondéré d'actions, après dilution</b>	<b>1 229,4</b>	1 229,2	1 102,5
<b>Résultat de base et dilué par action découlant de ce qui suit : (\$)</b>			
Activités poursuivies	1,78	(2,37)	2,06
Activités abandonnées	-	0,20	0,99
Résultat net par action	<b>1,78</b>	<b>(2,17)</b>	<b>3,05</b>

Au 31 décembre 2019, 32 millions de DRN (34 millions en 2018; 43 millions en 2017) et aucun DAAJ (néant en 2018; 81 000 en 2017) ont été exclus du nombre moyen pondéré d'actions après dilution en raison de leur effet antidilutif ou parce que leur prix d'exercice est supérieur au cours des actions ordinaires de Cenovus. Ces instruments pourraient potentiellement diluer le résultat par action futur. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les régimes de rémunération fondée sur des actions, il y a lieu de se reporter à la note 32.

#### B) Dividendes par action

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les dividendes versés par la société se sont chiffrés à 260 M\$, soit 0,2125 \$ par action, dont la totalité a été versée en trésorerie (245 M\$, soit 0,20 \$ par action, en 2018; 225 M\$, soit 0,20 \$ par action, en 2017). Le conseil d'administration de Cenovus a déclaré un dividende au premier trimestre de 0,0625 \$ par action, payable le 31 mars 2020 aux détenteurs d'actions ordinaires inscrits le 13 mars 2020.

### 14. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

31 décembre	2019	2018
Trésorerie	108	155
Placements à court terme	78	626
	<b>186</b>	<b>781</b>

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

### 15. COMPTES DÉBITEURS ET PRODUITS À RECEVOIR

	<b>31 décembre 2019</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2019 <sup>1)</sup>
Charges à payer	1 185	614
Charges payées d'avance et acomptes	54	45
Avances consenties à des partenaires	16	237
Créances clients	206	251
Montants à recevoir d'entreprises communes	36	37
Investissement net dans des contrats de location-financement	-	2
Autres	54	54
	<b>1 551</b>	<b>1 240</b>

1) Voir la note 4.

### 16. STOCKS

31 décembre	<b>2019</b>	2018
<b>Produits</b>		
Raffinage et commercialisation	874	703
Sables bitumineux	570	223
Deep Basin	1	-
<b>Pièces et fournitures</b>	87	87
	<b>1 532</b>	<b>1 013</b>

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, une somme d'environ 14 285 M\$ de stocks produits et achetés a été passée en charges (15 664 M\$ en 2018; 12 856 M\$ en 2017).

Au 31 décembre 2019, en raison du recul du prix des produits raffinés, Cenovus a comptabilisé une réduction de valeur de ses stocks de produits de 25 M\$, le montant connexe étant ramené du coût à la valeur nette de réalisation (47 M\$ en 2018).

### 17. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

	<b>Total</b>
31 décembre 2017	3 673
Entrées d'actifs	374
Transferts aux actifs disponibles à la vente	(1)
Transferts des actifs disponibles à la vente	46
Charges de prospection (note 10)	(2 123)
Variation des passifs relatifs au démantèlement	(8)
Sorties d'actifs	(1 176)
31 décembre 2018	785
Entrées d'actifs	73
Charges de prospection (note 10)	(82)
Variation des passifs relatifs au démantèlement	9
Variation des cours de change et autres	2
<b>31 décembre 2019</b>	<b>787</b>

## 18. IMMOBILISATIONS CORPORELLES, MONTANT NET

	Actifs en amont				Total
	Mise en valeur et production	Autres actifs en amont	Matériel de raffinage	Autres <sup>1)</sup>	
<b>COÛT</b>					
31 décembre 2017	27 441	333	5 061	1 167	34 002
Entrées d'actifs	1 065	-	204	61	1 330
Transferts des actifs disponibles à la vente	469	-	-	-	469
Variation des passifs relatifs au démantèlement	(279)	-	(3)	(3)	(285)
Variation des cours de change et autres	(6)	-	370	-	364
Sorties d'actifs (note 8)	(644)	-	-	(12)	(656)
31 décembre 2018	28 046	333	5 632	1 213	35 224
Ajustement au titre de modifications de méthodes comptables (note 4)	-	-	(4)	-	(4)
1 <sup>er</sup> janvier 2019	28 046	333	5 628	1 213	35 220
Entrées d'actifs	695	-	228	193	1 116
Variation des passifs relatifs au démantèlement	340	-	9	5	354
Variation des cours de change et autres	(9)	-	(288)	3	(294)
Sorties d'actifs	(40)	-	-	-	(40)
<b>31 décembre 2019</b>	<b>29 032</b>	<b>333</b>	<b>5 577</b>	<b>1 414</b>	<b>36 356</b>
<b>AMORTISSEMENT, ÉPUISEMENT ET DÉPRÉCIATION CUMULÉS</b>					
31 décembre 2017	2 104	331	1 193	778	4 406
Amortissement et épuiement	1 874	2	217	64	2 157
Transferts des actifs disponibles à la vente	35	-	-	-	35
Pertes de valeur (note 10)	106	-	-	-	106
Reprise de pertes de valeur (note 10)	(132)	-	-	-	(132)
Variation des cours de change et autres	(31)	-	32	-	1
Sorties d'actifs (note 8)	(38)	-	-	(9)	(47)
31 décembre 2018	3 918	333	1 442	833	6 526
Ajustement au titre de modifications de méthodes comptables (note 4)	-	-	(1)	-	(1)
1 <sup>er</sup> janvier 2019	3 918	333	1 441	833	6 525
Amortissement et épuiement	1 735	-	241	75	2 051
Pertes de valeur (note 10)	20	-	-	10	30
Variation des cours de change et autres	31	-	(86)	-	(55)
Sorties d'actifs	(29)	-	-	-	(29)
<b>31 décembre 2019</b>	<b>5 675</b>	<b>333</b>	<b>1 596</b>	<b>918</b>	<b>8 522</b>
<b>VALEUR COMPTABLE</b>					
31 décembre 2017	25 337	2	3 868	389	29 596
31 décembre 2018	24 128	-	4 190	380	28 698
1 <sup>er</sup> janvier 2019 (note 4)	24 128	-	4 187	380	28 695
<b>31 décembre 2019</b>	<b>23 357</b>	<b>-</b>	<b>3 981</b>	<b>496</b>	<b>27 834</b>

1) Comprend le terminal de transport ferroviaire de pétrole brut, le mobilier de bureau, les agencements, les améliorations locatives, les technologies de l'information et les aéronefs.

Les immobilisations corporelles comprennent les montants suivants à l'égard des actifs en construction qui ne sont pas assujettis à l'amortissement et à l'épuiement :

31 décembre	2019	2018
Mise en valeur et production	1 836	1 818
Matériel de raffinage	172	181
	<b>2 008</b>	<b>1 999</b>

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

### 19. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION, MONTANT NET

	Immo- bilier	Wagons et barges	Actifs de stockage	Matériel de raffinage	Autres	Total
<b>COÛT</b>						
1 <sup>er</sup> janvier 2019 (note 4)	517	63	292	13	9	894
Entrées d'actifs	10	436	172	-	6	624
Résiliations	-	-	(11)	-	-	(11)
Reclassements	(8)	-	-	-	-	(8)
Réévaluations	-	(2)	18	(2)	-	14
Variation des cours de change et autres	(10)	(2)	(7)	(1)	(1)	(21)
<b>31 décembre 2019</b>	<b>509</b>	<b>495</b>	<b>464</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>1 492</b>
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>						
1 <sup>er</sup> janvier 2019 (note 4)	-	-	-	1	-	1
Amortissement	29	55	75	2	4	165
Pertes de valeur	3	-	-	-	-	3
Résiliations	-	-	(1)	-	-	(1)
Variation des cours de change et autres	-	-	(1)	-	-	(1)
<b>31 décembre 2019</b>	<b>32</b>	<b>55</b>	<b>73</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>167</b>
<b>VALEUR COMPTABLE</b>						
1 <sup>er</sup> janvier 2019 (note 4)	517	63	292	12	9	893
<b>31 décembre 2019</b>	<b>477</b>	<b>440</b>	<b>391</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>1 325</b>

En 2019, Cenovus a constaté des produits locatifs de 17 M\$. Les produits locatifs proviennent de contrats de location simple visant les actifs au droit d'utilisation de biens immobiliers de la société dont Cenovus est le bailleur et du recouvrement de composantes non locatives pour des coûts d'exploitation et des places de stationnement non réservées se rapportant à l'investissement net dans les contrats de location-financement de la société. Les contrats de location-financement sont inclus dans les autres actifs à titre d'investissement net dans des contrats de location-financement.

### 20. AUTRES ACTIFS

	31 décembre 2019	1 <sup>er</sup> janvier 2019 <sup>1)</sup>
Immobilisations incorporelles	101	6
Placements en titres de capitaux propres (note 35)	52	38
Investissement net dans des contrats de location-financement	30	14
Créances à long terme	21	12
Montants payés d'avance	7	8
	<b>211</b>	<b>78</b>

1) Voir la note 4.

En 2019, Cenovus a conclu une convention aux termes de laquelle la société agit à titre d'expéditeur pour la capacité faisant l'objet d'engagements fermes d'un contrat de services de transport pipelinier d'un tiers. Les droits ont été comptabilisés au coût dans les immobilisations incorporelles et seront amortis sur la durée du contrat, qui est d'environ dix ans.

### 21. GOODWILL

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la valeur comptable du goodwill lié aux UGT Primrose (Foster Creek) et Christina Lake de la société s'établissait respectivement à 1 171 M\$ et à 1 101 M\$.

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est attribué à l'UGT à laquelle il se rapporte. Les hypothèses utilisées aux fins des tests de dépréciation de Cenovus au 31 décembre 2019 sont conformes à celles présentées à la note 10.

## 22. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

31 décembre	2019	2018
Charges à payer	1 100	675
Créances clients	939	767
Intérêts	49	80
Avances consenties à des partenaires	16	237
Incitatif à long terme à l'intention des employés	60	36
Montants à payer à des entreprises communes	2	3
Autres	44	35
	<b>2 210</b>	<b>1 833</b>

## 23. DETTE À LONG TERME ET STRUCTURE FINANCIÈRE

31 décembre	Notes	2019	2018
Emprunt à terme renouvelable	A	265	-
Billets non garantis libellés en dollars américains	B	6 492	9 241
<b>Capital total de la dette</b>		<b>6 757</b>	<b>9 241</b>
Escomptes et coûts de transaction liés à la dette		(58)	(77)
Dette à long terme		<b>6 699</b>	<b>9 164</b>
Moins la partie courante		-	682
Partie non courante		<b>6 699</b>	<b>8 482</b>

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le taux d'intérêt moyen pondéré sur l'encours de la dette s'est établi à 5,1 % (5,1 % en 2018).

Au 31 décembre 2019, la société respectait toutes les conditions de ses conventions d'emprunt.

### A) Emprunt à terme renouvelable

Cenovus dispose d'une facilité de crédit engagée composée d'une tranche de 1,2 G\$ et d'une autre tranche de 3,3 G\$. Le 23 octobre 2019, la société a prorogé la date d'échéance de la tranche de 1,2 G\$ de la facilité de crédit engagée, la reportant du 30 novembre 2021 au 30 novembre 2022 ainsi que la date d'échéance de la tranche de 3,3 G\$ de la facilité de crédit engagée, la reportant du 30 novembre 2022 au 30 novembre 2023. Les montants peuvent prendre la forme d'acceptations bancaires, d'emprunts au taux interbancaire offert à Londres, d'emprunts au taux préférentiel ou d'emprunts au taux de base américain.

### B) Billets non garantis

Les billets non garantis se composent de ce qui suit :

31 décembre	2019		2018	
	Montant du capital en \$ US	Total équivalent en \$ CA	Montant du capital en \$ US	Total équivalent en \$ CA
5,70 %, échéant le 15 octobre 2019	-	-	500	682
3,00 %, échéant le 15 août 2022	500	650	500	682
3,80 %, échéant le 15 septembre 2023	450	585	450	614
4,25 %, échéant le 15 avril 2027	962	1 249	1 171	1 597
5,25 %, échéant le 15 juin 2037	641	833	700	955
6,75 %, échéant le 15 novembre 2039	1 400	1 818	1 400	1 910
4,45 %, échéant le 15 septembre 2042	155	202	744	1 015
5,20 %, échéant le 15 septembre 2043	58	75	350	477
5,40 %, échéant le 15 juin 2047	832	1 080	959	1 309
	<b>4 998</b>	<b>6 492</b>	<b>6 774</b>	<b>9 241</b>

À l'échéance, le 15 octobre 2019, la société a remboursé intégralement les effets non garantis à 5,70 %, dont le solde du capital s'établissait à 500 M\$ US.

De plus, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société a versé 1 214 M\$ US aux fins du remboursement d'une tranche de ses effets non garantis d'un capital de 1 276 M\$ US. Un profit au rachat de 63 M\$ a été comptabilisé dans les charges financières.

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

La société dispose d'un prospectus préalable de base qui lui permet d'émettre à l'occasion, au Canada, aux États-Unis ou ailleurs, là où la loi l'autorise, des titres d'emprunt, des actions ordinaires, des actions préférentielles, des reçus de souscription, des bons de souscription, des contrats d'achat d'actions et des unités, d'un montant pouvant aller jusqu'à 5,0 G\$ US ou l'équivalent dans d'autres monnaies étrangères. Le prospectus préalable de base permet également à ConocoPhillips d'offrir, à l'occasion, si elle le souhaite, les actions ordinaires qu'elle a acquises dans le cadre de l'acquisition (voir la note 9). Le prospectus préalable de base vient à échéance en octobre 2021. Les placements aux termes du prospectus préalable de base sont assujettis aux conditions du marché. Au 31 décembre 2019, 5,0 G\$ US étaient disponibles aux termes du prospectus préalable de base.

### C) Paiements obligatoires au titre de la dette au 31 décembre 2019

	Montant du capital en \$ US	Total équivalent en \$ CA
2020	-	-
2021	-	-
2022	500	650
2023	450	585
2024	-	-
Par la suite	4 048	5 257
	<b>4 998</b>	<b>6 492</b>

### D) Structure financière

Les objectifs ciblés par Cenovus pour sa structure financière n'ont pas changé par rapport aux périodes précédentes. La structure financière de Cenovus se compose des capitaux propres et de la dette nette. La dette nette comprend les emprunts à court terme et la partie courante et la partie non courante de la dette à long terme de la société, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de placements à court terme. Cenovus mène ses activités et prend des décisions à leur égard conformément à celles d'une société ayant une cote de solvabilité élevée. Les objectifs de la société en matière de gestion de sa structure financière visent à maintenir une souplesse financière, à préserver son accès aux marchés des capitaux, à s'assurer d'être en mesure de financer la croissance générée en interne et à financer les acquisitions potentielles tout en maintenant sa capacité à remplir ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Pour assurer sa résilience financière, Cenovus peut, entre autres initiatives, ajuster le montant de ses dépenses d'investissement et de ses charges d'exploitation, effectuer des prélèvements sur sa facilité de crédit ou rembourser des emprunts en cours, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, racheter des actions ordinaires de la société aux fins d'annulation, émettre de nouveaux titres d'emprunt ou de nouvelles actions.

Cenovus surveille sa structure financière et ses besoins de financement à l'aide notamment de mesures financières non conformes aux PCGR, soit le ratio dette/bénéfice ajusté avant intérêts, impôt et amortissement ajusté (« BAIIA ajusté ») et le ratio dette/capitaux permanents. Ces ratios sont des mesures de la santé financière générale de la société et sont utilisés pour gérer son endettement global.

À long terme, Cenovus cible un ratio dette nette/BAIIA ajusté inférieur à 2,0 x. Ce ratio peut périodiquement dépasser la cible en raison de divers facteurs, comme le niveau constamment faible du prix des marchandises. Cenovus gère également son ratio dette nette/capitaux permanents afin d'assurer la conformité aux clauses restrictives correspondantes, telles qu'elles sont définies dans sa facilité de crédit engagée.

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

### Ratio dette nette/BAIIA ajusté <sup>1)</sup>

31 décembre	2019	2018	2017
Partie courante de la dette à long terme	-	682	-
Dette à long terme	6 699	8 482	9 513
Moins la trésorerie et équivalents de trésorerie	(186)	(781)	(610)
Dette nette	6 513	8 383	8 903
Résultat net	2 194	(2 669)	3 366
Ajouter (déduire) :			
Charges financières	511	628	725
Produit d'intérêts	(12)	(19)	(62)
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	(797)	(920)	352
Amortissement et épuisement	2 249	2 131	2 030
Perte de valeur des coûts de prospection et d'évaluation	82	2 123	890
(Profit) perte latent lié à la gestion des risques	149	(1 249)	729
(Profit) perte de change, montant net	(404)	854	(812)
Profit à la réévaluation	-	-	(2 555)
Réévaluation du paiement conditionnel	164	50	(138)
(Profit) perte sur les activités abandonnées	-	(301)	(1 285)
(Profit) perte à la sortie d'actifs	(2)	795	1
Autres (produits) charges, montant net	(11)	(12)	(5)
BAIIA ajusté	4 123	1 411	3 236
	<b>1,6 x</b>	<b>5,9 x</b>	<b>2,8 x</b>

1) IFRS 16 a été adoptée au 1<sup>er</sup> janvier 2019 par l'application de l'approche rétrospective modifiée; par conséquent, l'information comparative n'a pas été retraitée.

### Ratio dette nette/capitaux permanents

31 décembre	2019	2018	2017
Dette nette	6 513	8 383	8 903
Capitaux propres	19 201	17 468	19 981
	25 714	25 851	28 884
	25 %	32 %	31 %

Aux termes de sa facilité de crédit engagée, la société est tenue de conserver un ratio dette/capitaux permanents, tel qu'il est défini dans la convention, ne dépassant pas 65 %. Le ratio de la société est nettement en deçà de cette limite.

## 24. OBLIGATIONS LOCATIVES

	Total
1 <sup>er</sup> janvier 2019 (note 4)	1 494
Entrées d'actifs	590
Charge d'intérêts (note 6)	82
Paiements de loyers	(232)
Résiliations	(11)
Réévaluations	15
Variation des cours de change et autres	(22)
<b>31 décembre 2019</b>	<b>1 916</b>
Moins la partie courante	196
Partie non courante	1 720

La société a des obligations locatives visant des locaux à bureaux, des wagons, des barges, des actifs de stockage, des appareils de forage et autre matériel de raffinage et mobile. La durée des contrats de location est négociée pour chaque contrat et est assortie d'un large éventail de modalités. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les taux d'actualisation s'établissaient entre 2,7 % et 5,7 %, selon la durée du contrat de location.

Exercices clos les 31 décembre	2019
Paiements de loyers variables	19
Paiements de loyers à court terme	13

La société a des paiements de loyers variables attribuables à des impôts fonciers visant des contrats liés à des biens immobiliers. Les contrats de location à court terme sont des contrats de location dont la durée est d'au plus 12 mois.

La société a tenu compte des options de prolongation dans le calcul des obligations au titre de contrats de location-financement, en vertu desquelles elle a le droit de prolonger la durée d'un contrat de location, à son gré, et elle estime qu'il est raisonnablement assuré qu'elle exerce l'option de prolongation. La société n'a prévu aucune option de résiliation significative et les montants résiduels ne sont pas importants.

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

### 25. PAIEMENT CONDITIONNEL

	2019	2018
Paiement conditionnel à l'ouverture de l'exercice	132	206
Réévaluation <sup>1)</sup>	164	50
Obligations réglées ou à payer	(153)	(124)
<b>Paiement conditionnel à la clôture de l'exercice</b>	<b>143</b>	<b>132</b>
Moins la partie courante	79	15
Partie non courante	64	117

1) Le paiement conditionnel est comptabilisé à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont constatées en résultat net.

Dans le cadre de l'acquisition, Cenovus a convenu d'effectuer des paiements trimestriels à ConocoPhillips durant cinq ans après le 17 mai 2017, pour les trimestres au cours desquels le prix moyen du WCS est supérieur à 52,00 \$ le baril durant le trimestre en question. Le paiement trimestriel s'établira à 6 M\$ par tranche de un dollar du prix du WCS dépassant le seuil de 52,00 \$ le baril. Le calcul comporte un mécanisme d'ajustement tenant compte de certaines interruptions de production importantes à Foster Creek et à Christina Lake, qui pourra réduire le montant d'un paiement conditionnel. Il n'y a aucune modalité concernant un paiement maximal.

Le paiement conditionnel est comptabilisé à titre d'option financière. La juste valeur est établie en déterminant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus à l'aide d'un modèle d'évaluation du prix des options, qui suppose que la distribution des probabilités pour le WCS repose sur la volatilité des options sur le WTI, la volatilité des options sur le cours de change entre le dollar canadien et le dollar américain et le prix à terme du WTI et du WCS, et actualisée au taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit. Le paiement conditionnel est réévalué à la juste valeur à chaque date de clôture, les variations de la juste valeur étant inscrites dans le résultat net. Au 31 décembre 2019, 14 M\$ devaient être versés aux termes de cette convention (néant en 2018).

### 26. PROVISIONS AU TITRE DE CONTRATS DÉFICITAIRES

	2019	2018
Provisions au titre de contrats déficitaires à l'ouverture de l'exercice	663	45
Ajustement au titre de modifications de méthodes comptables (note 4)	(585)	-
1 <sup>er</sup> janvier	78	45
Obligations prises en charge	-	684
Obligations réglées	(13)	(21)
Variation des hypothèses	(9)	2
Variation du taux d'actualisation	4	(57)
Augmentation due à la désactualisation à l'égard des provisions au titre de contrats déficitaires	3	10
<b>Provisions au titre de contrats déficitaires à la clôture de l'exercice</b>	<b>63</b>	<b>663</b>
Moins la partie courante	17	50
Partie non courante	46	613

En 2019, la provision pour contrats déficitaires se rapporte aux composantes non locatives des contrats liés à des biens immobiliers de la société, qui se composent de coûts d'exploitation et de places de stationnement non réservées. La provision correspond à la valeur actuelle de l'écart entre les paiements futurs que Cenovus doit effectuer en vertu de contrats non résiliables et le recouvrement de loyers estimés en vertu des contrats de sous-location, actualisée à un taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit s'établissant entre 2,8 % et 4,1 % (4,0 % et 5,7 % en 2018). La provision au titre des contrats déficitaires devrait être réglée au plus tard en 2040. L'estimation peut varier en raison de changements à l'utilisation des locaux à bureaux loués et aux contrats de sous-location, le cas échéant. En 2018, avant l'adoption d'IFRS 16, la provision pour contrats déficitaires se rapportait au loyer de base, aux coûts d'exploitation et aux places de stationnement pour des locaux à bureaux à Calgary, en Alberta.

#### Sensibilité

Des variations du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit ou des recouvrements de loyers estimés en vertu des contrats de sous-location auraient l'incidence suivante sur la provision :

31 décembre	Fourchette de sensibilité	2019		2018	
		Hausse	Baisse	Hausse	Baisse
Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit	± 1 %	(2)	2	(46)	52
Recouvrement de loyers estimés en vertu des contrats de sous-location	± 5 %	(17)	17	(40)	40

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

### 27. PASSIFS RELATIFS AU DÉMANTÈLEMENT

La provision au titre du démantèlement correspond à la valeur actualisée des coûts futurs prévus liés à la mise hors service des actifs de pétrole brut et de gaz naturel en amont, des installations de raffinage et du terminal de transport ferroviaire de pétrole brut.

La valeur comptable totale des passifs s'établit comme suit :

	2019	2018
Passifs relatifs au démantèlement à l'ouverture de l'exercice	<b>875</b>	1 029
Obligations prises en charge	<b>3</b>	8
Obligations réglées	<b>(52)</b>	(44)
Passifs cédés	<b>(8)</b>	(30)
Transferts (aux) des passifs liés aux actifs disponibles à la vente	-	149
Variation des flux de trésorerie futurs estimatifs	<b>21</b>	(136)
Variation du taux d'actualisation	<b>339</b>	(165)
Désactualisation des passifs relatifs au démantèlement (note 6)	<b>58</b>	63
Écart de conversion	<b>(1)</b>	1
<b>Passifs relatifs au démantèlement à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 235</b>	875

Au 31 décembre 2019, le montant des flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs requis pour régler les obligations s'élève à 5 173 M\$ (5 163 M\$ en 2018). Ce montant a été actualisé au moyen d'un taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit de 4,9 % (6,5 % en 2018) et d'un taux d'inflation de 2 % (2 % en 2018). Il est prévu que la plupart de ces obligations ne seront pas réglées avant plusieurs années, voire décennies, et qu'elles seront financées au moyen des ressources générales à ce moment-là. La société prévoit régler des passifs liés au démantèlement d'environ 55 M\$ à 60 M\$ au cours du prochain exercice. La révision des flux de trésorerie futurs estimatifs fait suite à la variation du calendrier des passifs relatifs au démantèlement sur la durée de vie estimative des réserves et à une augmentation des estimations de coûts.

#### Sensibilité

Des variations du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit ou du taux d'inflation auraient l'incidence suivante sur les passifs relatifs au démantèlement :

31 décembre	2019		2018	
	Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit	Taux d'inflation	Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit	Taux d'inflation
Hausse de 1 %	<b>(236)</b>	<b>340</b>	(138)	196
Baisse de 1 %	<b>332</b>	<b>(243)</b>	188	(145)

### 28. AUTRES PASSIFS

	31 décembre 2019	1 <sup>er</sup> janvier 2019 <sup>1)</sup>
Incitatif à long terme à l'intention des employés	<b>103</b>	41
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 29)	<b>73</b>	75
Autres	<b>19</b>	39
	<b>195</b>	155

1) Voir la note 4.

**29. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI**

La société offre à ses salariés un régime de retraite qui comprend une composante de cotisations définies et une composante de prestations définies, ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi. La plupart des salariés participent à la composante de cotisations définies. Les salariés qui satisfont à certains critères en ce qui a trait aux services futurs peuvent délaissier la composante de cotisations définies pour une composante de prestations définies pour leurs années de service à venir.

La composante de prestations définies procure des prestations aux salariés à la retraite établies en fonction des années de service et des gains moyens de fin de carrière. L'adhésion sera désormais limitée aux salariés admissibles qui satisfont à certains critères. Les autres avantages postérieurs à l'emploi de la société procurent à certains salariés à la retraite des prestations de soins de santé et de soins dentaires jusqu'à l'âge de 65 ans ainsi que des prestations d'assurance vie.

La société est tenue de déposer une évaluation actuarielle de son régime de retraite à prestations définies enregistré auprès des autorités de réglementation provinciales au moins tous les trois ans. La dernière évaluation actuarielle qui a été déposée est datée du 31 décembre 2017, et la prochaine évaluation actuarielle requise sera établie au 31 décembre 2020.

**A) Obligation au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi et situation de capitalisation**

L'information à l'égard des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi (« AAPE ») fondée sur les estimations actuarielles s'établit comme suit :

31 décembre	Prestations de retraite		AAPE	
	2019	2018	2019	2018
<b>Obligation au titre des prestations définies</b>				
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	<b>167</b>	181	<b>21</b>	22
Coût des services rendus	<b>11</b>	13	<b>1</b>	1
Charge d'intérêts <sup>1)</sup>	<b>6</b>	6	<b>1</b>	1
Prestations versées	<b>(36)</b>	(33)	<b>(2)</b>	(2)
Cotisations des participants	<b>2</b>	2	-	-
Coûts des services passés – réductions	-	(2)	-	-
Réévaluations :				
Écarts actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience	<b>(4)</b>	-	-	-
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	<b>12</b>	-	<b>1</b>	(1)
<b>Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice</b>	<b>158</b>	167	<b>22</b>	21
<b>Actifs du régime</b>				
Juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice	<b>113</b>	141	-	-
Cotisations de l'employeur	<b>9</b>	6	-	-
Cotisations des participants	<b>2</b>	2	-	-
Prestations versées	<b>(35)</b>	(33)	-	-
Produit d'intérêts <sup>1)</sup>	<b>3</b>	4	-	-
Réévaluations :				
Rendement des actifs du régime (à l'exclusion du produit d'intérêts)	<b>15</b>	(7)	-	-
<b>Juste valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice</b>	<b>107</b>	113	-	-
<b>Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi<sup>2)</sup></b>	<b>(51)</b>	(54)	<b>(22)</b>	(21)

1) Fondé sur le taux d'actualisation appliqué à l'obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice.

2) Le passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisé au poste Autres passifs des états consolidés de la situation financière.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi est de 16,6 ans et de 12,0 ans, respectivement.

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

### B) Charges au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi

Exercices clos les 31 décembre	Prestations de retraite			AAPE		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017
<b>Coût de la composante de prestations définies</b>						
Coût des services rendus	11	13	14	1	1	2
Coûts des services passés – réductions	-	(2)	(6)	-	-	(1)
Charge d'intérêts nette	3	3	3	1	1	1
Réévaluations :						
Rendement des actifs du régime (à l'exclusion du produit d'intérêts)	(15)	7	(9)	-	-	-
Écarts actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience	(4)	-	1	-	-	-
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	-	-	-	-	-	(1)
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	12	-	(2)	1	(1)	(1)
<b>Coût (profit) de la composante de prestations définies</b>	<b>7</b>	<b>21</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>-</b>
<b>Coût de la composante de cotisations définies</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>27</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Coût total du régime</b>	<b>28</b>	<b>43</b>	<b>28</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>-</b>

### C) Objectifs de placement et juste valeur des actifs du régime

L'objectif de la répartition des actifs consiste à gérer la situation de capitalisation du régime tout en respectant un degré de risque acceptable, compte tenu de la sécurité des actifs et de la volatilité éventuelle des rendements ainsi que des répercussions de ces facteurs sur la charge de retraite et les besoins en matière de prestations. Le rendement à long terme est censé atteindre ou surpasser le rendement d'un indice mixte composé de placements passifs dans des indices du marché appropriés. La répartition des actifs est assujettie à des exigences et à des contraintes en matière de diversification qui réduisent le risque en limitant l'exposition à un placement boursier donné et à des catégories précises de cotes de crédit.

La répartition des actifs entre les divers types de fonds de placement est validée périodiquement et rééquilibrée chaque trimestre au besoin. La structure de répartition des actifs cible une composante de 25 % à 70 % en titres de participation, de 25 % à 35 % en titres à revenu fixe, d'au plus 15 % en fonds immobilier, d'au plus 10 % en actifs infrastructureux cotés, d'au plus 10 % en titres de créance des marchés émergents et d'au plus 10 % en trésorerie et équivalents de trésorerie.

La société n'a pas recours à des instruments dérivés pour gérer les risques auxquels sont exposés les actifs du régime. Par rapport aux périodes précédentes, aucun changement n'a été apporté au processus qu'utilise la société pour gérer ces risques.

La juste valeur des actifs du régime s'établit comme suit :

31 décembre	2019	2018
Titres de participation	59	70
Titres à revenu fixe	35	29
Titres d'infrastructure cotés	9	-
Actifs non investis	2	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	2
	<b>107</b>	<b>113</b>

La juste valeur des titres de participation, à revenu fixe et d'infrastructure cotés est fondée sur le cours du fonds sous-jacent. La juste valeur des actifs non investis correspond à la valeur actualisée des paiements futurs prévus.

Le régime de retraite à prestations définies ne détient aucune participation directe dans les actions de Cenovus.

### D) Capitalisation

La composante de prestations définies est capitalisée conformément à la législation fédérale et provinciale en matière de pension, lorsqu'une telle législation est en vigueur. Ces cotisations sont versées à une fiducie administrée par un fiduciaire indépendant. Les cotisations de la société au régime de retraite à prestations définies sont établies en fonction de la dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2017 et des directives du comité de retraite de la direction et du comité des ressources humaines et de la rémunération du conseil d'administration.

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

Les employés qui participent au régime de retraite à prestations définies sont tenus d'y verser 4 % de leur revenu admissible, jusqu'à un maximum annuel, et la société fournit le reste du financement nécessaire pour faire en sorte que les prestations soient entièrement capitalisées au moment de la retraite. Les cotisations prévues de l'employeur pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2020 sont de 7 M\$ pour le régime à prestations définies. Les autres avantages postérieurs à l'emploi sont capitalisés au besoin.

### E) Hypothèses actuarielles et sensibilité

#### Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses moyennes pondérées retenues pour établir les obligations et les charges au titre des prestations sont les suivantes :

Exercices clos les 31 décembre	Prestations de retraite			AAPE		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Taux d'actualisation	<b>3,00 %</b>	3,50 %	3,50 %	<b>3,00 %</b>	3,50 %	3,25 %
Taux de croissance future des salaires	<b>3,94 %</b>	3,88 %	3,81 %	<b>5,08 %</b>	5,08 %	5,08 %
Longévité moyenne (en années)	<b>88,2</b>	88,2	88,0	<b>88,2</b>	88,1	88,0
Évolution du coût des soins de santé	<b>S.O.</b>	S.O.	S.O.	<b>6,00 %</b>	6,00 %	6,00 %

Les taux d'actualisation sont déterminés par rapport aux rendements sur le marché d'instruments de créance de sociétés de qualité supérieure dont la durée est semblable à celle des obligations au titre des prestations à la fin de la période de présentation de l'information.

#### Sensibilité

La sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi à des modifications des hypothèses actuarielles pertinentes s'établit comme suit :

31 décembre	2019		2018	
	Hausse	Baisse	Hausse	Baisse
Variation de un point de pourcentage				
Taux d'actualisation	(25)	32	(25)	31
Taux de croissance future des salaires	3	(3)	3	(2)
Évolution du coût des soins de santé	1	(1)	1	(1)
Variation de un an du taux de mortalité futur	3	(3)	3	(3)

L'analyse de sensibilité est fondée sur une modification d'une hypothèse alors que toutes les autres demeurent constantes. Cependant, la modification d'une hypothèse donnée peut avoir des répercussions sur une autre hypothèse. La méthodologie utilisée pour calculer la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies à des hypothèses actuarielles importantes est la même que celle qui a été appliquée au calcul du passif au titre des prestations définies comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière.

### F) Risques

En raison de ses régimes à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi, la société est exposée à des risques actuariels, comme les risques liés à la longévité, aux taux d'intérêt, aux placements et aux salaires.

#### Risque lié à la longévité

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en fonction de la meilleure estimation du taux de mortalité des participants au régime pendant et après leur emploi. Une hausse de l'espérance de vie des participants entraînera une augmentation de l'obligation au titre des prestations définies.

#### Risque de taux d'intérêt

Une diminution du rendement des obligations de sociétés produira une augmentation de l'obligation au titre des prestations définies, qui sera cependant annulée en partie par un accroissement du rendement sur les placements en titres de créance.

#### Risque de placement

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation établi par rapport aux rendements des obligations de sociétés de qualité supérieure. Si le rendement des actifs du régime est inférieur à ce taux, le régime sera déficitaire. En raison de la nature à long terme des passifs du régime, une proportion plus grande des actifs du régime est investie dans des titres de participation que dans des titres de créance et dans l'immobilier.

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

### Risque lié aux salaires

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée par rapport aux salaires futurs des participants du régime. C'est pourquoi une hausse du salaire des participants se traduira par une augmentation de l'obligation au titre des prestations définies.

## 30. CAPITAL SOCIAL

### A) Autorisé

Cenovus est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre d'actions préférentielles de premier et de second rang ne dépassant pas, au total, 20 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation. Les actions préférentielles de premier et de second rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et être assorties de droits et conditions établis par le conseil d'administration de la société avant leur émission, sous réserve des statuts de la société.

### B) Émis et en circulation

31 décembre	2019		2018	
	Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	Montant	Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	Montant
Actions en circulation à l'ouverture de l'exercice	1 228 790	11 040	1 228 790	11 040
Actions ordinaires émises aux termes du régime d'options sur actions (note 32)	38	-	-	-
<b>Actions en circulation à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 228 828</b>	<b>11 040</b>	1 228 790	11 040

Au 31 décembre 2019, ConocoPhillips détenait toujours 208 millions d'actions ordinaires. ConocoPhillips ne peut nommer de nouveaux membres au conseil d'administration de Cenovus et doit exercer les droits de vote se rattachant à ses actions ordinaires de Cenovus conformément aux recommandations de la direction ou s'abstenir de voter jusqu'à ce que ConocoPhillips soit propriétaire d'au plus 3,5 % des actions ordinaires en circulation de Cenovus.

Aucune action préférentielle n'était en circulation au 31 décembre 2019 (néant en 2018).

Au 31 décembre 2019, 26 millions d'actions ordinaires (23 millions en 2018) pouvaient être émises aux termes du régime d'options sur actions.

### C) Surplus d'apport

Le surplus d'apport de Cenovus correspond aux résultats non distribués de la société avant la scission d'avec Encana Corporation (« Encana ») dans le cadre du plan d'arrangement en vue de constituer deux sociétés d'énergie indépendantes, soit Encana (maintenant connue sous le nom d'Ovintiv Inc.) et Cenovus (résultat avant l'arrangement). En outre, le surplus d'apport comprend la charge de rémunération fondée sur des actions relative aux DRN de la société comme il est décrit à la note 32 A).

	Résultat avant l'arrangement	Rémunération fondée sur des actions	Total
31 décembre 2017	4 086	275	4 361
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	6	6
31 décembre 2018	4 086	281	4 367
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	10	10
<b>31 décembre 2019</b>	<b>4 086</b>	<b>291</b>	<b>4 377</b>

### 31. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

	Régimes à prestations définies	Écart de change	Instruments de capitaux propres de sociétés fermées	Total
31 décembre 2017	(4)	633	14	643
Autres éléments du résultat global, avant l'impôt	(5)	397	1	393
Impôt sur le résultat	2	-	-	2
31 décembre 2018	(7)	1 030	15	1 038
Autres éléments du résultat global, avant l'impôt	6	(228)	14	(208)
Impôt sur le résultat	(1)	-	(2)	(3)
<b>31 décembre 2019</b>	<b>(2)</b>	<b>802</b>	<b>27</b>	<b>827</b>

### 32. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

#### A) Régime d'options sur actions destiné aux employés

Cenovus offre à ses employés un régime d'options sur actions qui leur permet d'exercer une option d'achat d'une action ordinaire de la société. Le prix d'exercice des options avoisine le cours du marché des actions ordinaires à la date d'attribution des options. Après un an, 30 % des options attribuées peuvent être exercées; une autre tranche de 30 % des options attribuées peut être exercée après deux ans, et toutes les options peuvent être exercées après trois ans. Les options expirent après sept ans.

Les options émises par la société le 24 février 2011 et par la suite sont assorties de droits de règlement net. Au lieu d'exercer les options, les porteurs des droits de règlement net peuvent ainsi recevoir le nombre d'actions ordinaires qui pourraient être acquises avec l'excédent du prix du marché des actions ordinaires de Cenovus sur le prix d'exercice de l'option à la date d'exercice. Par ailleurs, le porteur peut choisir d'exercer l'option et de recevoir un paiement en trésorerie net égal à l'excédent du produit de la vente des actions ordinaires sur le marché sur le prix d'exercice de l'option.

Les droits de règlement net s'acquièrent et viennent à échéance selon les mêmes conditions que les options sous-jacentes.

#### DRN

La juste valeur unitaire moyenne pondérée des DRN attribués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'est établie à 2,93 \$, avant prise en considération des droits perdus, lesquels sont pris en considération dans la détermination du coût total pour la période. La juste valeur de chaque DRN a été estimée à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes-Merton et en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	1,78 %
Rendement de l'action prévu	1,70 %
Volatilité prévue <sup>1)</sup>	31,00 %
Durée prévue (en années)	4,52

1) La volatilité prévue a été évaluée selon la volatilité historique de l'action de la société et des actions de sociétés comparables du secteur.

Les tableaux suivants résument l'information sur les DRN :

	Nombre de DRN (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
Exercice clos le 31 décembre 2019		
En cours à l'ouverture de l'exercice	34 484	26,29
Attribués	3 867	11,57
Exercés	(164)	9,48
Abandonnés	(1 450)	26,25
Expirés	(5 209)	38,14
<b>En cours à la clôture de l'exercice</b>	<b>31 528</b>	<b>22,61</b>

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

31 décembre 2019 Fourchette de prix d'exercice (\$)	DRN en cours			DRN exerçables	
	Nombre de DRN (en milliers)	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	Nombre de DRN (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
5,00 à 9,99	2 903	5,2	9,48	756	9,48
10,00 à 14,99	7 189	5,5	12,69	1 785	14,34
15,00 à 19,99	2 714	3,3	19,47	2 714	19,47
20,00 à 24,99	3 104	2,2	22,26	3 104	22,26
25,00 à 29,99	8 787	1,1	28,39	8 787	28,39
30,00 à 34,99	6 831	0,3	32,61	6 831	32,61
	<b>31 528</b>	<b>2,6</b>	<b>22,61</b>	<b>23 977</b>	<b>26,15</b>

### B) Unités d'actions liées au rendement

Cenovus a attribué des UAR à certains employés aux termes de son régime d'unités d'actions liées au rendement destiné aux employés. Les UAR sont des unités d'actions entières qui permettent aux employés de recevoir, à l'acquisition des droits, une action ordinaire de Cenovus ou un paiement en trésorerie égal à la valeur d'une action ordinaire de Cenovus. Pour les UAR émises avant 2018, le nombre d'UAR admissibles au paiement est établi sur une période de trois ans, en fonction de 30 % du nombre d'unités attribuées la première année, d'une autre tranche de 30 % la deuxième année et d'une dernière tranche de 40 % la troisième année. Le nombre d'UAR donnant droit au paiement à compter de 2018 est fonction de quatre périodes de rendement sur trois ans, et les unités attribuées sont multipliées par 20 % après la première année, 20 % après la deuxième année, 20 % après la troisième année et 40 % après la quatrième période de rendement de la première à la troisième années. Les droits relatifs à toutes les UAR peuvent s'acquérir si le rendement prescrit à l'égard de certaines mesures clés prédéfinies est atteint. Les droits afférents aux UAR sont acquis après trois ans.

La société a comptabilisé un passif de 53 M\$ au 31 décembre 2019 (32 M\$ en 2018) dans les états consolidés de la situation financière au titre des UAR, selon la valeur marchande des actions ordinaires de Cenovus à la clôture de l'exercice. Puisque les UAR sont payées à l'acquisition des droits, la valeur intrinsèque des UAR acquises était nulle aux 31 décembre 2019 et 2018.

Le tableau suivant résume l'information sur les UAR détenues par les employés de Cenovus :

Exercice clos le 31 décembre 2019	Nombre d'UAR (en milliers)
En cours à l'ouverture de l'exercice	6 063
Attribuées	2 604
Annulées	(1 873)
Unités au lieu de dividendes	118
<b>En cours à la clôture de l'exercice</b>	<b>6 912</b>

### C) Unités d'actions de négociation restreinte

Cenovus a attribué des UANR à certains employés aux termes de son régime d'unités d'actions de négociation restreinte destiné aux employés. Les UANR sont des unités d'actions entières qui permettent aux employés de recevoir, à l'acquisition des droits, une action ordinaire de Cenovus ou un paiement en trésorerie égal à la valeur d'une action ordinaire de Cenovus. Les droits afférents aux UANR sont généralement acquis après trois ans.

Les UANR sont comptabilisées dans les instruments de passif et sont évaluées à la juste valeur en fonction de la valeur marchande des actions ordinaires de Cenovus à la date de clôture. La juste valeur est comptabilisée à titre de charge de rémunération fondée sur des actions au cours de la période d'acquisition des droits. Les fluctuations de la juste valeur sont constatées dans la charge de rémunération fondée sur des actions au cours de la période où elles se produisent.

La société a comptabilisé un passif de 63 M\$ au 31 décembre 2019 (32 M\$ en 2018) dans les états consolidés de la situation financière au titre des UANR, selon la valeur marchande des actions ordinaires de Cenovus à la clôture de l'exercice. Puisque les UANR sont payées à l'acquisition des droits, la valeur intrinsèque des UANR acquises était nulle aux 31 décembre 2019 et 2018.

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

Le tableau suivant résume l'information sur les UANR détenues par les employés de Cenovus :

Exercice clos le 31 décembre 2019	<b>Nombre d'UANR</b> (en milliers)
En cours à l'ouverture de l'exercice	7 461
Attribuées	2 742
Acquises et payées	(1 568)
Annulées	(415)
Unités au lieu de dividendes	152
<b>En cours à la clôture de l'exercice</b>	<b>8 372</b>

### D) Unités d'actions différées

Aux termes de deux régimes d'unités d'actions différées, les administrateurs, les dirigeants et certains employés de Cenovus peuvent recevoir des UAD dont chacune est l'équivalent d'une action ordinaire de la société. Les employés admissibles ont la possibilité de convertir en UAD 0 %, 25 % ou 50 % de leur prime annuelle. Les UAD s'acquièrent sur-le-champ, sont rachetées selon les conditions de l'entente et expirent le 15 décembre de l'année civile qui suit la cessation du mandat d'administrateur ou la cessation de l'emploi.

La société a comptabilisé un passif de 16 M\$ au 31 décembre 2019 (13 M\$ en 2018) dans les états consolidés de la situation financière au titre des UAD, selon la valeur marchande des actions ordinaires de Cenovus à la clôture de l'exercice. La valeur intrinsèque des UAD acquises égale leur valeur comptable puisque les UAD s'acquièrent au moment de l'attribution.

Le tableau suivant présente un résumé de l'information sur les UAD détenues par les administrateurs, les dirigeants et les employés de Cenovus :

Exercice clos le 31 décembre 2019	<b>Nombre d'UAD</b> (en milliers)
En cours à l'ouverture de l'exercice	1 360
Attribuées aux administrateurs	235
Attribuées	106
Unités au lieu de dividendes	24
Rachetées	(488)
<b>En cours à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 237</b>

### E) Total de la rémunération fondée sur des actions

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018	2017
DRN	9	6	9
UAR	15	(6)	(7)
UANR	34	9	3
UAD	9	-	(11)
<b>Charge (recouvrement) de rémunération fondée sur des actions</b>	<b>67</b>	9	(6)
<b>Coûts de la rémunération fondée sur des actions incorporés à l'actif</b>	<b>20</b>	4	3
<b>Total de la rémunération fondée sur des actions</b>	<b>87</b>	13	(3)

## 33. CHARGES DE PERSONNEL

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018	2017
Salaires, primes et autres avantages à court terme	567	580	606
Avantages postérieurs à l'emploi	29	30	27
Charge de rémunération fondée sur des actions	67	9	(6)
Autres incitatifs à long terme	31	-	-
Indemnités de cessation d'emploi	6	63	19
	<b>700</b>	682	646

La rémunération fondée sur des actions inclut les coûts comptabilisés au cours de l'exercice relativement aux options sur actions, aux DRN, aux UAR, aux UANR et aux UAD.

## 34. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

### Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (dirigeants et non dirigeants), les cadres dirigeants, les vice-présidents directeurs et les vice-présidents. La rémunération payée ou à payer s'établit comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018	2017
Salaires, jetons de présence et avantages à court terme	24	20	26
Avantages postérieurs à l'emploi	2	3	4
Rémunération fondée sur des actions	22	5	6
Autres incitatifs à long terme	1	-	-
Indemnités de cessation d'emploi	-	9	4
	<b>49</b>	<b>37</b>	<b>40</b>

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent à la valeur actualisée des prestations de retraite futures accumulées durant l'exercice.

## 35. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers de Cenovus comprennent la trésorerie et ses équivalents, les comptes débiteurs et produits à recevoir, l'investissement net dans des contrats de location-financement, les comptes créditeurs et charges à payer, les actifs et passifs liés à la gestion des risques, les instruments de capitaux propres dans des sociétés fermées, les créances à long terme, les obligations locatives, le paiement conditionnel, les emprunts à court terme et la dette à long terme. Les actifs et les passifs liés à la gestion des risques découlent de l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

### A) Juste valeur des instruments financiers non dérivés

En raison de leur échéance à court terme, la trésorerie et ses équivalents, les comptes débiteurs et produits à recevoir, les comptes créditeurs et charges à payer et les emprunts à court terme ont une juste valeur qui avoisine leur valeur comptable.

La juste valeur des créances à long terme et de l'investissement net dans des contrats de location-financement se rapproche de leur valeur comptable, en raison du caractère non négociable de ces instruments.

La dette à long terme est comptabilisée au coût amorti. La juste valeur estimative des emprunts à long terme a été établie en fonction des cours des titres d'emprunt à long terme sur le marché secondaire à la clôture de la période (niveau 2). Au 31 décembre 2019, la valeur comptable de la dette de Cenovus s'établissait à 6 699 M\$, et sa juste valeur, à 7 610 M\$ (valeur comptable de 9 164 M\$ et juste valeur de 8 431 M\$ en 2018).

Les instruments de capitaux propres classés à la JVAERG se composent des titres de capitaux propres dans des sociétés fermées. La société classe certains instruments de capitaux propres dans des sociétés fermées à la JVAERG, car ils ne sont pas détenus à des fins de transaction et que les variations de la juste valeur ne rendent pas compte des activités de la société. Ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur à titre d'autres actifs aux états consolidés de la situation financière. La juste valeur est établie en fonction de transactions récentes visant des titres de sociétés fermées (niveau 3), s'il y a eu de telles transactions.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des variations de la juste valeur des instruments de capitaux propres de sociétés fermées classés à la JVAERG :

	2019	2018
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	38	37
Variation de la juste valeur <sup>1)</sup>	14	1
Juste valeur à la clôture de l'exercice	<b>52</b>	<b>38</b>

<sup>1)</sup> Les variations de la juste valeur sont inscrites dans les autres éléments du résultat global.

### B) Juste valeur des actifs et des passifs liés à la gestion des risques

Les actifs et les passifs liés à la gestion des risques de la société comprennent des swaps, des contrats à terme et des options sur le pétrole brut, des contrats à terme et des swaps sur les condensats ainsi que des swaps de cours de change et de taux d'intérêt. Les contrats de pétrole brut, de condensats et, s'il en est, de gaz naturel sont comptabilisés à leur juste valeur estimative, qui correspond à la différence entre le prix prévu par contrat et le prix à terme à la clôture de la période pour la même marchandise, selon des prix cotés sur les marchés ou le prix à terme à la clôture de la période pour la même marchandise extrapolé pour la durée du contrat (niveau 2). La juste valeur des swaps de change est calculée à l'aide de modèles d'évaluation externes qui intègrent des données observables sur le marché, dont des courbes à terme de taux de change (niveau 2). La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée à l'aide de modèles d'évaluation externes qui intègrent des données observables sur le marché, dont des courbes des taux d'intérêt (niveau 2).

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

**Sommaire des positions de gestion des risques non dénouées**

31 décembre	2019			2018		
	Gestion des risques			Gestion des risques		
	Actifs	Passifs	Montant net	Actifs	Passifs	Montant net
Pétrole brut	5	2	3	156	2	154
Change	-	-	-	-	1	(1)
Taux d'intérêt	-	-	-	7	-	7
<b>Total de la juste valeur</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>163</b>	<b>3</b>	<b>160</b>

Le tableau ci-dessous présente la hiérarchie des justes valeurs de la société s'appliquant aux actifs et aux passifs liés à la gestion des risques comptabilisés à la juste valeur.

31 décembre	2019	2018
<b>Niveau 2 – Prix tirés de données observables ou confirmés dans le marché</b>	<b>3</b>	160

Les prix tirés de données observables ou confirmés dans le marché s'entendent de la juste valeur de contrats évalués en partie à l'aide de prix cotés dans le marché et en partie avec des données observables et confirmées dans le marché.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs liés à la gestion des risques de Cenovus.

	2019	2018
Juste valeur des contrats à l'ouverture de l'exercice	160	(986)
Juste valeur des contrats conclus durant l'exercice	7	1 554
Variation de la juste valeur des contrats en cours à l'ouverture de l'exercice et des contrats conclus pendant l'exercice	(156)	(305)
Prime non amortie (amortie) sur les options de vente	-	(16)
Profit (perte) de change latent sur les contrats libellés en \$ US	(8)	(87)
<b>Juste valeur des contrats à la clôture de l'exercice</b>	<b>3</b>	<b>160</b>

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés seulement si Cenovus possède le droit établi de le faire et qu'elle a l'intention de les régler sur une base nette ou de régler l'actif et le passif en même temps. Cenovus compense les actifs et les passifs liés à la gestion des risques lorsque la contrepartie, la marchandise, la devise et le moment du règlement sont les mêmes. Aucune autre position de gestion des risques non dénouée n'est visée par des conventions-cadres de compensation exécutoires ou autres ententes semblables qui ne sont pas autrement compensées.

Le tableau ci-dessous présente un résumé des positions de compensation liées à la gestion des risques de la société :

31 décembre	2019			2018		
	Gestion des risques			Gestion des risques		
	Actifs	Passifs	Montant net	Actifs	Passifs	Montant net
<b>Positions de gestion des risques comptabilisées</b>						
Montant brut	13	10	3	277	117	160
Montant compensé	(8)	(8)	-	(114)	(114)	-
<b>Montant net selon les états financiers consolidés</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>163</b>	<b>3</b>	<b>160</b>

Les passifs dérivés ne se composent d'aucun passif éventuel lié au risque de crédit. Grâce aux pratiques en matière de crédit qui limitent les opérations selon la cote de solvabilité des contreparties, les variations de la juste valeur par le biais du résultat net attribuables aux fluctuations du risque de crédit des passifs financiers sont négligeables.

Cenovus donne une garantie en trésorerie relativement à certains de ses contrats de gestion des risques, qui n'est pas compensée par le passif financier correspondant. Le montant de la garantie en trésorerie nécessaire varie quotidiennement sur la durée des contrats de gestion des risques en question en fonction des fluctuations des prix des marchandises. Une garantie en trésorerie additionnelle est nécessaire si, sur une base nette, les montants à payer liés à la gestion des risques sont supérieurs aux montants à recevoir pour une journée donnée. Au 31 décembre 2019, aucun montant n'était donné en garantie (néant en 2018).

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

### C) Juste valeur du paiement conditionnel

Le paiement conditionnel est inscrit à la juste valeur aux états consolidés de la situation financière. La juste valeur est établie en déterminant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus à l'aide d'un modèle d'évaluation du prix des options (niveau 3), qui suppose que la distribution des probabilités pour le WCS repose sur la volatilité des options sur le WTI, la volatilité des options sur le cours de change entre le dollar canadien et le dollar américain et le prix à terme du WTI et du WCS, et actualisée au taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit de 2,6 %. La juste valeur du paiement conditionnel a été établie par l'équipe d'évaluation interne de Cenovus composée de personnes compétentes qui connaissent les techniques d'évaluation de la juste valeur et possèdent une expérience à leur égard. Au 31 décembre 2019, la juste valeur du paiement conditionnel a été évaluée à 143 M\$.

Au 31 décembre 2019, le prix à terme moyen du WCS pour la durée restante du paiement conditionnel est de 46,57 \$ le baril. La volatilité moyenne des options sur le WTI et des options sur les cours de change entre le dollar canadien et le dollar américain utilisée pour évaluer le paiement conditionnel était respectivement de 24 % et de 5 %. Des variations des données d'entrée utilisées dans le modèle d'évaluation du prix des options, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, auraient donné lieu à des profits ou des pertes latents qui auraient eu l'incidence suivante sur le résultat avant impôt :

	Fourchette de sensibilité	Hausse	Baisse
31 décembre 2019			
Prix à terme du WCS	± 5,00 \$/b	(129)	80
Volatilité des options sur le WTI	± 5 %	(45)	42
Volatilité des options sur les cours de change entre le dollar américain et le dollar canadien	± 5 %	10	(19)
31 décembre 2018			
Prix à terme du WCS	± 5,00 \$/b	(104)	71
Volatilité des options sur le WTI	± 5 %	(57)	51
Volatilité des options sur les cours de change entre le dollar américain et le dollar canadien	± 5 %	1	(12)

### D) Incidence sur le résultat des (profits) pertes sur les positions de gestion des risques

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018	2017
(Profit réalisé) perte réalisée <sup>1)</sup>	7	1 554	167
(Profit latent) perte latente <sup>2)</sup>	149	(1 249)	729
<b>(Profit) perte lié(e) à la gestion des risques découlant des activités poursuivies</b>	<b>156</b>	<b>305</b>	<b>896</b>

1) Les profits et pertes réalisés liés à la gestion des risques sont comptabilisés dans le secteur à présenter auquel se rapporte l'instrument dérivé. Ne rend pas compte de pertes réalisées liées à la gestion des risques de néant en 2019 (néant en 2018; perte de 33 M\$ en 2017) qui ont été inscrites dans les activités abandonnées.

2) Les profits et pertes latents liés à la gestion des risques sont constatés dans le secteur Activités non sectorielles et éliminations.

## 36. GESTION DES RISQUES

Cenovus est exposée à des risques financiers, notamment le risque lié aux prix des marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt ainsi que le risque de crédit et le risque de liquidité.

Pour gérer son exposition à la volatilité des taux d'intérêt, la société peut parfois conclure des swaps de taux d'intérêt. Pour atténuer son exposition aux variations des cours de change, la société conclut régulièrement des contrats de change. Aucun montant notionnel de contrats de taux d'intérêt ou de contrats de change n'était en cours au 31 décembre 2019.

De plus, la société peut de temps à autre prendre d'autres positions financières dans le cadre de ses activités continues pour la commercialisation de sa production. Au 31 décembre 2019, la juste valeur des autres positions financières correspondait à un actif de 3 M\$ et ces positions se composaient des instruments liés au WCS, au WTI et au condensat.

### A) Risque lié aux prix des marchandises

Le risque lié aux prix des marchandises découle de l'incidence que les fluctuations des prix à terme des marchandises pourraient avoir sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs financiers et passifs financiers. Pour atténuer en partie son exposition au risque lié aux prix des marchandises, la société a conclu divers contrats d'instruments financiers dérivés.

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

Le recours à ces instruments dérivés est régi par des politiques officielles et est assujéti aux limites fixées par le conseil d'administration. La société a pour politique de ne pas utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

**Pétrole brut** – La société a réduit à l'aide de swaps à prix fixe, de swaps de base, d'options de vente et de tunnels à prime zéro son exposition au risque de prix des marchandises lié à la vente de pétrole brut. En outre, Cenovus a conclu un certain nombre de transactions afin de se protéger contre l'élargissement des écarts de prix entre le pétrole léger et le brut lourd.

**Condensats** – La société a eu recours à des swaps à prix fixe et à des swaps de base pour atténuer son exposition au risque lié aux prix des marchandises se rapportant à ses achats de condensats.

**Gaz naturel** – Afin d'atténuer le risque lié aux prix du gaz naturel, la société peut conclure des transactions.

### Sensibilité

Le tableau suivant résume la sensibilité de la juste valeur des positions de gestion des risques de Cenovus aux fluctuations des prix des marchandises, toutes les autres variables demeurant constantes. La direction croit que les fluctuations présentées dans le tableau ci-dessous constituent une mesure raisonnable de la volatilité. L'incidence des fluctuations des prix des marchandises sur les positions de gestion des risques en cours de la société aurait pu entraîner la comptabilisation de profits ou de pertes latents ayant une incidence sur le résultat avant impôt comme suit :

31 décembre 2019		Fourchette de sensibilité	Hausse	Baisse
Pétrole brut – prix de la marchandise	± 5,00 \$ US/b sur les couvertures basées sur le WTI et le condensat		3	(3)
Pétrole brut – prix différentiel	± 2,50 \$ US/b sur les couvertures différentielles basées sur la production		5	(5)
31 décembre 2018		Fourchette de sensibilité	Hausse	Baisse
Pétrole brut – prix de la marchandise	± 5,00 \$ US/b sur les couvertures basées sur le WTI et le condensat		(78)	80
Pétrole brut – prix différentiel	± 2,50 \$ US/b sur les couvertures différentielles basées sur la production		4	(4)

### B) Risque de change

Le risque de change découle des fluctuations des cours de change qui peuvent influencer la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs financiers ou des passifs financiers de Cenovus. Cenovus exerçant ses activités en Amérique du Nord, les fluctuations du change entre le dollar canadien et le dollar américain peuvent avoir une incidence importante sur les résultats qu'elle présente.

Comme il est expliqué à la note 7, (le profit) la perte de change de Cenovus comprend principalement les profits et pertes de change latents liés à la conversion des titres d'emprunt libellés en dollars américains et émis au Canada. Au 31 décembre 2019, Cenovus avait émis au Canada des titres d'emprunt libellés en dollars américains totalisant 4 998 M\$ US (6 774 M\$ US en 2018). En ce qui a trait à ces instruments financiers, une variation du cours de change du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait entraîné une variation (du profit) de la perte de change, comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Hausse de 0,05 \$ du cours de change du dollar canadien par rapport au dollar américain	250	339
Baisse de 0,05 \$ du cours de change du dollar canadien par rapport au dollar américain	(250)	(339)

Au 31 décembre 2019, une variation de 0,05 \$ du cours de change du dollar américain par rapport au dollar canadien relativement aux contrats de change de la société donnerait lieu à une augmentation ou à une diminution du résultat net de néant (4 M\$ en 2018).

### C) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des variations des taux d'intérêt du marché qui peuvent avoir une incidence sur le résultat, les flux de trésorerie et les évaluations. Cenovus dispose de la souplesse nécessaire pour atténuer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt en conservant un portefeuille de titres d'emprunt à taux fixe et à taux variable. De plus, pour gérer son exposition à la volatilité des taux d'intérêt, la société conclut régulièrement des swaps de taux d'intérêt. En 2018, la société a dénoué des swaps de taux d'intérêt représentant un montant de 250 M\$ US, qui a donné lieu à un profit lié à la gestion des risques de 23 M\$. En 2019, la société a dénoué le solde de 150 M\$ US de ses swaps de taux d'intérêt, donnant lieu à une perte liée à la gestion des risques de 1 M\$. Au 31 décembre 2019, aucun swap de taux d'intérêt conclu par Cenovus n'était en vigueur (montant notionnel de 150 M\$ US en 2018). En ce qui a trait à ces instruments financiers, une variation du taux d'intérêt aurait entraîné une variation des profits ou des pertes latents ayant une incidence sur le résultat avant impôt comme suit.

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Hausse de 50 points de base	-	12
Baisse de 50 points de base	-	(13)

Au 31 décembre 2019, une variation de 1 % dans les taux d'intérêt sur les titres d'emprunt à taux variable entraîne une augmentation ou une diminution de 3 M\$ du résultat net (néant en 2018; néant en 2017). Cela suppose que le montant des titres d'emprunt à taux fixe et à taux variable demeure inchangé par rapport aux dates de clôture respective.

### D) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que la contrepartie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations financières ou contractuelles conformément aux modalités convenues et amène de ce fait la société à subir une perte financière. Cenovus a mis en place une politique de crédit approuvée par le comité d'audit du conseil d'administration conçue pour veiller à ce que son exposition aux risques de crédit se situe dans un niveau de risque acceptable conformément à la politique de gestion des risques d'entreprise de la société. La politique de crédit énonce les rôles et responsabilités à l'égard du risque de crédit, établit un cadre d'évaluation, de surveillance et d'atténuation de l'exposition aux risques de crédit et dresse les paramètres entourant les limites de concentration du crédit.

Cenovus évalue le risque de crédit des nouvelles contreparties et assure la surveillance régulière des risques liés à l'ensemble des contreparties. Une part importante des comptes débiteurs de Cenovus provient de clients du secteur du pétrole et du gaz naturel et est exposée aux risques de crédit normaux du secteur. L'exposition de Cenovus à ses contreparties est à l'intérieur de la fourchette établie dans sa politique de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit lié aux comptes débiteurs et produits à recevoir, aux actifs liés à la gestion des risques et aux créances à long terme correspond à la valeur comptable totale de ces éléments.

Au 31 décembre 2019, environ 97 % des montants à payer, des entreprises communes, des créances clients et de l'investissement net dans les contrats de location-financement de la société étaient de bonne qualité (90 % en 2018) et, aux 31 décembre 2019 et 2018, la quasi-totalité des comptes débiteurs de la société étaient impayés depuis moins de 60 jours. Les pertes de crédit attendues moyennes sur les montants à payer, les entreprises communes, les créances clients et l'investissement net dans les contrats de location-financement de la société s'établissaient à 0,3 % au 31 décembre 2019 (0,4 % en 2018). Au 31 décembre 2019, Cenovus avait conclu des contrats avec une contrepartie (une contrepartie en 2018) dont la position de règlement nette, prise individuellement, représentait plus de 10 % de la juste valeur des montants à payer, des entreprises communes, des créances clients et de l'investissement net dans les contrats de location-financement de la société.

### E) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que Cenovus éprouve des difficultés à respecter la totalité de ses obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. Il désigne également le risque qu'elle ne soit pas en mesure de liquider ses actifs rapidement et à un prix raisonnable. Cenovus gère son risque de liquidité en surveillant étroitement la trésorerie et la dette et en conservant un accès approprié au crédit, ce dernier facteur pouvant varier en fonction des notations de crédit de la société. Comme il est indiqué à la note 23, Cenovus vise à long terme un ratio dette nette/BAIIA ajusté inférieur à 2,0 x afin de gérer son endettement global.

Dans le cadre de la gestion des risques de liquidité, Cenovus a accès à un large éventail de sources de financement, que ce soit au moyen de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, de facilités de crédit non encore utilisées et des fonds disponibles aux termes du prospectus préalable. Au 31 décembre 2019, Cenovus disposait d'une somme de 186 M\$ en trésorerie et équivalents de trésorerie et d'un montant de 4,2 G\$ sur la facilité de crédit engagée. De plus, Cenovus avait une capacité inutilisée de 5,0 G\$ US aux termes d'un prospectus préalable de base, dont la disponibilité est tributaire des conditions du marché.

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire

Exercice clos le 31 décembre 2019

Les sorties de trésorerie non actualisées liées aux passifs financiers s'établissent comme suit :

31 décembre 2019	Moins de 1 an	De 2 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Par la suite	Total
Comptes créditeurs et charges à payer	<b>2 210</b>	-	-	-	<b>2 210</b>
Passifs liés à la gestion des risques <sup>1)</sup>	<b>2</b>	-	-	-	<b>2</b>
Dettes à long terme <sup>2)</sup>	<b>344</b>	<b>1 338</b>	<b>1 465</b>	<b>9 326</b>	<b>12 473</b>
Paieement conditionnel <sup>3)</sup>	<b>79</b>	<b>69</b>	-	-	<b>148</b>
Obligations locatives <sup>2)</sup>	<b>277</b>	<b>466</b>	<b>410</b>	<b>1 544</b>	<b>2 697</b>
<b>31 décembre 2018</b>					<b>Total</b>
Comptes créditeurs et charges à payer	1 833	-	-	-	1 833
Passifs liés à la gestion des risques <sup>1)</sup>	3	-	-	-	3
Dettes à long terme <sup>2)</sup>	1 152	862	2 138	13 256	17 408
Paieement conditionnel <sup>3)</sup>	15	113	15	-	143
Autres <sup>4)</sup>	-	1	1	2	4

1) Les passifs liés à la gestion des risques sont visés par des conventions-cadres de compensation.

2) Capital et intérêts confondus, y compris la partie courante.

3) Voir la note 35 C) pour prendre connaissance des hypothèses en matière de juste valeur.

4) Comprend des contrats de location-financement conformément à IAS 17.

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2019

### 37. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre	2019	2018	2017
Intérêts payés	511	564	538
Intérêts reçus	12	19	31
Impôt sur le résultat payé	17	116	12

Le tableau suivant présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités de financement :

	Dividendes à verser	Dettes à long terme	Obligations locatives
31 décembre 2016	-	6 332	-
Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement :			
Émission de titres d'emprunt à long terme	-	3 842	-
Émission (remboursement) de titres d'emprunt à long terme renouvelables, montant net	-	32	-
Émission de titres d'emprunt aux termes de la facilité de crédit-relais liée à la vente d'actifs	-	3 569	-
(Remboursement) de titres d'emprunt aux termes de la facilité de crédit-relais liée à la vente d'actifs	-	(3 600)	-
Dividendes versés	(225)	-	-
Variations sans effet sur la trésorerie :			
Dividendes déclarés	225	-	-
(Profit) perte de change	-	(697)	-
Charges financières	-	36	-
Autres	-	(1)	-
31 décembre 2017	-	9 513	-
Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement :			
(Remboursement) de titres d'emprunt à long terme	-	(1 144)	-
Émission (remboursement) de titres d'emprunt à long terme renouvelables, montant net	-	(20)	-
Dividendes versés	(245)	-	-
Variations sans effet sur la trésorerie :			
Dividendes déclarés	245	-	-
(Profit) perte de change	-	817	-
Charges financières	-	(2)	-
31 décembre 2018	-	9 164	-
Ajustement au titre de modifications de méthodes comptables (note 4)	-	-	1 494
1 <sup>er</sup> janvier 2019 (note 4)	-	9 164	1 494
Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement :			
Dividendes versés	(260)	-	-
Émission (remboursement) de titres d'emprunt à long terme, montant net	-	(2 279)	-
Émission (remboursement) de titres d'emprunt à long terme renouvelables, montant net	-	276	-
Remboursement du capital des contrats de location	-	-	(150)
Variations sans effet sur la trésorerie :			
Dividendes déclarés	260	-	-
(Profit) perte de change	-	(399)	(23)
Profit au rachat de titres d'emprunt et à l'amortissement d'émission de titres d'emprunt	-	(63)	-
Entrées de contrats de location	-	-	590
Réévaluation d'obligations locatives	-	-	15
Résiliations de contrats de location	-	-	(11)
Autres	-	-	1
<b>31 décembre 2019</b>	<b>-</b>	<b>6 699</b>	<b>1 916</b>

**38. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS****A) Engagements**

Les paiements futurs de la société au titre de ses engagements sont présentés ci-après. Un engagement est une entente juridiquement exécutoire d'effectuer un paiement futur pour l'achat de biens et de services. Ces éléments ne rendent pas compte des montants inscrits aux états consolidés de la situation financière.

31 décembre 2019	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Par la suite	Total
Transport et entreposage <sup>1)</sup>	1 005	959	1 026	1 456	1 381	15 672	21 499
Immobilier <sup>2) 3)</sup>	35	36	38	39	42	662	852
Autres engagements à long terme	104	44	36	34	28	108	354
<b>Total des paiements<sup>4)</sup></b>	<b>1 144</b>	<b>1 039</b>	<b>1 100</b>	<b>1 529</b>	<b>1 451</b>	<b>16 442</b>	<b>22 705</b>

31 décembre 2018	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Par la suite	Total
Transport et entreposage <sup>1)</sup>	1 040	1 104	1 335	1 491	1 562	16 809	23 341
Immobilier <sup>2) 3)</sup>	104	73	78	74	77	1 425	1 831
Engagements en capital	21	2	1	-	-	-	24
Autres engagements à long terme	148	81	45	37	32	147	490
<b>Total des paiements<sup>4)</sup></b>	<b>1 313</b>	<b>1 260</b>	<b>1 459</b>	<b>1 602</b>	<b>1 671</b>	<b>18 381</b>	<b>25 686</b>

1) Comprend certains des engagements liés au transport de 13 G\$ assujettis à l'approbation des organismes de réglementation ou qui ont été approuvés, mais qui ne sont pas encore en vigueur (14 G\$ en 2018).

2) A trait aux composantes non locatives des obligations locatives qui comprennent les coûts d'exploitation et les places de stationnement non réservées pour des bureaux en 2019. Comprend la composante locative et non locative des contrats liés à des biens immobiliers de la société pour 2018.

3) Ne rend pas compte des paiements engagés pour lesquels une provision a été constituée.

4) Les contrats exécutés pour le compte de WRB tiennent compte de la participation de 50 % de Cenovus.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la société a adopté IFRS 16, ce qui a donné lieu à la comptabilisation à l'état de la situation financière d'obligations locatives liées à des contrats de location simple. Ces obligations étaient présentées précédemment à titre d'engagements. Pour consulter un rapprochement des engagements de la société au 31 décembre 2018 et de ses obligations locatives au 1<sup>er</sup> janvier 2019, se reporter à la note 4.

Ces engagements de transport et d'entreposage rendent compte d'engagements futurs relativement à des contrats de location visant des wagons et des réservoirs de stockage de 31 M\$ et de 11 M\$, respectivement, qui ne sont pas encore entrés en vigueur. Les contrats de location visant des wagons devraient entrer en vigueur en 2020 et leur durée varie entre six et huit ans, tandis que les contrats de location visant des réservoirs de stockage devraient entrer en vigueur en 2020 et leur durée est de cinq ans.

Au 31 décembre 2019, des lettres de crédit en cours totalisant 364 M\$ étaient émises à titre de garantie de l'exécution de certains contrats (336 M\$ en 2018).

Outre ce qui est susmentionné, les engagements de Cenovus liés au programme de gestion des risques sont présentés à la note 36.

**B) Éventualités****Actions en justice**

Cenovus est partie à un nombre restreint d'actions en justice dans le cours normal de ses activités. Cenovus est d'avis que toute obligation pouvant découler de ces actions, dans la mesure où elle n'est pas prévue, ne devrait pas avoir d'incidence importante sur ses états financiers consolidés.

**Passifs relatifs au démantèlement**

Cenovus est responsable du démantèlement d'actifs à long terme à la fin de leur durée d'utilité. Cenovus a comptabilisé un passif de 1 235 M\$ en se fondant sur les lois en vigueur et les coûts estimatifs à l'égard de ses biens en amont, de ses installations de raffinage et de ses installations du secteur des activités médianes. Les coûts réels pourraient différer des coûts estimatifs en raison de l'évolution du cadre législatif et de variations des coûts.

**Questions d'ordre fiscal**

Les règlements et les lois fiscales et leurs interprétations qui sont en vigueur ou ont cours dans les diverses administrations où Cenovus exerce ses activités changent continuellement. En conséquence, un certain nombre de questions d'ordre fiscal sont généralement à l'étude. La direction estime que la charge inscrite à l'égard de l'impôt est suffisante.

## NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

*Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire*

*Exercice clos le 31 décembre 2019*

### ***Paiement conditionnel***

Dans le cadre de l'acquisition, Cenovus a convenu de verser des paiements trimestriels à ConocoPhillips durant cinq ans après le 17 mai 2017 pour les trimestres durant lesquels le prix moyen du pétrole brut du WCS dépasse 52,00 \$ le baril durant le trimestre en question. Au 31 décembre 2019, la juste valeur estimative du paiement conditionnel s'établissait à 143 M\$ (voir la note 25).